



NORD-PAS DE CALAIS
LA TROISIEME REVOLUTION
INDUSTRIELLE EST EN MARCHE

FINANCEZ

VOS PROJETS DE LA
3^{ÈME} RÉVOLUTION
INDUSTRIELLE
EN NORD-PAS DE CALAIS

LE GUIDE

JUIN 2014



ÉDITO DE PHILIPPE VASSEUR ET DANIEL PERCHERON

La Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais est en marche avec une ambition clairement affichée : inventer un nouveau modèle économique pour faire du Nord-Pas de Calais, à l'horizon 2050, l'une des régions les plus efficaces, productives et durables en matière d'utilisation des ressources.

Considéré comme une première mondiale à l'échelle d'une grande région, le programme, initié par la CCI de région Nord de France et le Conseil régional Nord-Pas de Calais s'appuie sur un « Master Plan » réalisé avec l'aide de Jérémy Rifkin et en association avec l'ensemble des forces politiques, économiques, sociales et universitaires. Ce schéma directeur, présenté en octobre 2013 dans le cadre du World Forum Lille, est maintenant entré dans sa phase opérationnelle.

Toute la région s'est ainsi lancée dans une démarche à fort potentiel d'efficacité énergétique, d'innovations technologiques, d'évolutions sociétales avec pour ambition de faire du Nord-Pas de Calais une région pilote de l'économie de demain.

Plus de cent projets sont d'ores et déjà lancés ou en cours d'élaboration, en résonance étroite avec les enjeux de transition énergétique et numérique européens et français.

La Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais est l'affaire de tous : que vous soyez une petite ou une grande entreprise, une association, un territoire, une structure publique ou parapublique, vous pouvez être porteur d'un projet à forte valeur ajoutée sociale et environnementale intégrant l'originalité de la réflexion et la dynamique des piliers du « Master Plan » de notre Troisième Révolution Industrielle.

Le financement des projets de la Troisième révolution industrielle repose sur la mobilisation de tous les acteurs financiers qu'ils soient publics (Europe, Etat, collectivités territoriales...) ou privés (financeurs en fonds propres, banques, finance solidaire...) et sur la mise en place de nouveaux outils.

Le guide que vous avez entre les mains dresse un premier panorama des principaux acteurs impliqués dans le financement des projets. Pour chacun d'entre eux, vous trouverez notamment les outils de financement mobilisables et les contacts utiles.

Vous pouvez ainsi les contacter directement ou par l'intermédiaire des référents financement des CCI Nord de France qui sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre recherche de financement.

Vous pouvez aussi solliciter les services du Conseil régional et tout particulièrement ceux de la Direction de l'Action Economique, afin que chaque projet puisse être conseillé, accompagné, orienté et instruit dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, un « hub financement » regroupant un comité d'experts représentatif de la diversité des financeurs est à votre disposition pour examiner collectivement, et en toute confidentialité, vos besoins et faciliter l'accès aux financements.

Ce guide, également téléchargeable sur le site www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr, sera actualisé au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux outils de financement.

La Troisième révolution industrielle est une chance pour notre région, son économie et ses emplois. Ensemble, relevons le défi et faisons du Nord-Pas de Calais le territoire de référence d'une nouvelle économie et d'une nouvelle société durables.

Rejoignez la Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais !

Philippe VASSEUR

Président

CCI de région Nord de France

Daniel PERCHERON

Président

Conseil régional Nord-Pas de Calais

SOMMAIRE

LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE SYNTHÈSE DU MASTER PLAN ÉLABORÉ PAR JEREMY RIFKIN	P07
---	-----

LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE UNE CHANCE POUR LES ENTREPRISES ET LA RÉGION	P11
--	-----

LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT	P13
-------------------------------------	-----

LES STRUCTURES PAR TYPE DE FINANCEMENT	P15
--	-----

LES ACTEURS DU FINANCEMENT : PRÉSENTATION ET OUTILS	P19
---	-----

• ADEME	21
• AMBITION CAPITAL	23
• ADIE	26
• ARTOIS INVESTISSEMENT	27
• AUTONOMIE ET SOLIDARITÉ	28
• BANQUES	30
• BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	32
• BPIFRANCE	34
• BUSINESS ANGELS	38
• CAISSE DES DÉPÔTS	40
• CDC CLIMAT	42
• CAISSE SOLIDAIRE	43
• CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	44
• CLUBS CIGALES	45
• COWFUNDING	46
• ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT	48
• FEDER	50
• FINORPA	21
• FINOVAM	53
• GIMV	54

• GROUPE IRD	56
• ISODEV	58
• KIOSK TO INVEST	60
• NEF	62
• NORD ACTIF	63
• NORD FRANCE AMORÇAGE	65
• PAS DE CALAIS ACTIF	66
• PLATEFORME FRANCE INITIATIVE - PFI -	67
• PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR - PIA -	70
• RESEAU ENTREPRENDRE	72
• RE-SOURCES	73
• SIPAREX	74

GLOSSAIRE DU FINANCEMENT

P75

VOS CONTACTS ET CONSEILLERS EN NORD - PAS DE CALAIS

P79

NORD-PAS DE CALAIS LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE EST EN MARCHÉ



L'ÉNERGIE RENOUVELÉE DU NORD-PAS DE CALAIS

Décembre 2013

SYNTHÈSE DU MASTER PLAN ÉLABORÉ AVEC JEREMY RIFKIN

Le 25 octobre 2013, à l'occasion du *World Forum Lille*, la CCI de région Nord de France et le Conseil régional Nord-Pas de Calais ont présenté officiellement leur **projet stratégique de Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais, élaboré en collaboration avec Jeremy Rifkin**.

Cette démarche, considérée comme une **première mondiale à l'échelle d'une région**, affirme clairement son ambition : inventer un nouveau modèle économique pour faire du Nord-Pas de Calais, à l'horizon 2050, l'une des régions du monde les plus efficaces et productives, en matière d'économie décarbonée.

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

Les travaux d'élaboration de ce projet stratégique ont mobilisé, pendant 9 mois, autour de Jeremy Rifkin et son équipe d'experts, **plus de 120 décideurs de tous horizons** : dirigeants économiques, chefs d'entreprises, responsables politiques et territoriaux, personnalités du monde de l'éducation et de la recherche, représentants d'organisations professionnelles, syndicales, sociales, environnementales... conquis par les objectifs ambitieux autant que par l'état d'esprit coopératif, instauré au sein d'une gouvernance partagée.

UN PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL

Le fruit de ce travail consiste en un document de référence intitulé *Master plan* qui structure la vision à long terme et discerne les leviers d'actions qui permettront au Nord-Pas de Calais de s'engager de

manière volontariste et bénéfique sur la voie d'une société post-carbone.

UNE DYNAMIQUE ENCLENCHÉE

Dotée d'une solide expérience dans la mise en œuvre de politiques de reconversion territoriale et d'innovation environnementale, le Nord-Pas de Calais dispose également d'un tissu économique particulièrement dense et structuré. Deux atouts qui facilitent grandement la réactivité. Un mois à peine après la fin des travaux du Master plan, les acteurs publics se sont attelés à l'élaboration d'une feuille de route précisant leurs priorités opérationnelles et, du côté des entreprises, on recense déjà une trentaine de projets imaginés, reconfigurés, renforcés ou relancés grâce à la démarche de Troisième révolution Industrielle.



La Troisième révolution industrielle consiste à réorienter la dynamique économique (publique et privée) dans une perspective de développement durable, en faisant la démonstration que la "performance environnementale" sera demain synonyme de performance économique et sociale dans le monde.

LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : UNE STRATÉGIE POUR CHANGER D'ÈRE

LES 3 RÉVOLUTIONS INDUSTRIELLES, SELON JEREMY RIFKIN :



■ **La première révolution industrielle** s'est appuyée sur l'exploitation du charbon (essor de la machine à vapeur) pour déclencher l'industrialisation de l'imprimerie (nécessaire au partage des connaissances requises par le capitalisme industriel).

■ **La deuxième révolution industrielle** correspond à la rencontre de l'énergie électrique et des moyens de télécommunication (téléphone, radio, télévision).

■ **La Troisième révolution industrielle**, selon Jeremy Rifkin, « sera le fruit d'une synergie détonante entre les énergies renouvelables et les technologies Internet, qui modifiera les modes de distribution de l'énergie au XXI^e siècle. Dans l'ère à venir, des centaines de millions de personnes produiront leur propre énergie verte à la maison, au bureau et à l'usine, et elles se la partageront via un système "réseau de l'énergie" distribuée, tout comme on crée et partage aujourd'hui des informations en ligne ».



- 1 Passer aux énergies renouvelables
- 2 Développer les bâtiments producteurs d'énergie
- 3 Se doter de capacités de stockage de l'énergie
- 4 Déployer l'internet de l'énergie
- 5 Réinventer la mobilité des personnes et des biens

Jeremy Rifkin, homme clé de la prospective mondiale, est l'auteur du livre intitulé la "Troisième révolution industrielle"^[1], ouvrage dans lequel il analyse l'étalement de nos économies sous la dépendance des énergies fossiles et propose des **solutions pour une croissance durable tout au long du XXI^e siècle**. En étudiant les conditions qui ont déclenché les grandes révolutions économiques de l'histoire, il observe qu'elles se produisent à chaque fois que de nouvelles technologies de communication apparaissent et se conjuguent simultanément avec de nouvelles sources d'énergies (graphique ci-contre). Selon lui, la crise que nous connaissons aujourd'hui tient au fait que nous cherchons à restaurer ou prolonger artificiellement les "vieilles recettes" de la deuxième révolution industrielle, plutôt que de **se projeter dans une Troisième révolution industrielle, fondée sur le couplage des technologies de l'Internet et des énergies nouvelles**.

LA DISPARITION PROGRESSIVE DES ÉNERGIES FOSSILES

Selon Jeremy Rifkin : "Notre civilisation industrielle est à un tournant. Le pétrole et les autres énergies fossiles touchent à leur fin, tandis que les technologies issues de ces énergies ou alimentaires par ces dernières sont devenues obsolètes. Toute l'infrastructure industrielle fondée sur ces énergies fossiles est dans un état d'obsolescence avancée. Il en résulte une hausse dramatique des taux de chômage. Les gouvernements, les entreprises et les consommateurs sont submergés par les dettes, et les niveaux de vie s'effondrent. Un milliard d'êtres humains sont confrontés à la faim. Pire encore, les premiers signes du changement climatique, engendrés par ce modèle, font leur apparition, mettant ainsi en péril les capacités de survie de notre espèce. Il devient de plus en plus évident que la seconde révolution industrielle est en train de disparaître, et que nous avons besoin d'un tout nouveau récit économique pouvant nous mener vers un avenir plus équitable et durable".

5 PILIERS POUR (RE)CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE DURABLE

Tier part de ces nouvelles forces, plutôt que subir leur avènement désordonné, suppose d'agir de manière concertée, en partageant les perspectives.

Pour y parvenir, Jeremy Rifkin identifie 5 piliers qui doivent être mis en œuvre simultanément :

- Le développement des énergies renouvelables à grande échelle (champs éoliens, centrales photovoltaïques, énergies marines...)
- La généralisation des énergies renouvelables à l'échelle de chaque bâtiment, transformé en mini-centrales électriques.
- Le déploiement des technologies de stockage, par le biais de l'hydrogène ou d'autres moyens, dans chaque bâtiment et dans toute l'infrastructure, pour emmagasiner et réguler la production de ces énergies intermittentes.
- Utilisation de la technologie de l'Internet pour transformer le réseau électrique en système intelligent de distribution décentralisée de l'énergie.
- La transformation de la flotte de transport en véhicules électriques rechargeables ou à piles à combustible, pouvant acheter ou vendre de l'électricité sur un réseau électrique intelligent.

Lorsque les 5 piliers entrent en synergie et sont couplés à des progrès significatifs en termes d'efficacité énergétique, ils forment une nouvelle plateforme technologique indivisible qui permet d'augmenter considérablement la productivité des entreprises et des industries, de créer de nouvelles opportunités commerciales, de développer la création d'emplois, et d'atteindre des objectifs de développement durable ambitieux.

LE NORD-PAS DE CALAIS SE LANCE DANS LA DÉMARCHE, AVEC DES OBJECTIFS AMBITIEUX

À l'horizon 2050, le Nord-Pas de Calais aura réduit de 60% sa consommation énergétique et divisé par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, en se fixant des objectifs sans précédent en termes d'efficacité énergétique. Ces objectifs seront couplés à un investissement massif dans les **énergies renouvelables (Pilier 1)**, ainsi qu'à un vaste programme de rénovation urbaine, baptisé "Zen-e-Ville", qui transformera les bâtiments, les quartiers et les villes en **microsites producteurs d'énergie (Pilier 2)**. La mise au point de **solutions de stockage (Pilier 3)** trouvera dans la région un terrain favorable et des réponses originales, impliquant les entreprises innovantes. La CCI de région Nord de France et le Conseil régional Nord-Pas de Calais seront les promoteurs des changements législatifs et les coordinateurs des investissements publics à réaliser pour développer l'infrastructure des nouveaux réseaux de distribution intelligents, fondés sur **l'internet de l'énergie (Pilier 4)**. Parallèlement, la conversion des véhicules aux **énergies renouvelables (Pilier 5)** et l'invention de modes de gestion intelligents des moyens de transport et des infrastructures de logistique révolutionneront les déplacements des personnes et des biens. L'application des **principes de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité**, permettra de développer de nouveaux modèles économiques.



OBJECTIFS DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

La Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais se fixe comme objectif de faire se croiser, en 2050, la courbe de la consommation d'énergie (en bleu) et celle de la production d'énergies renouvelables (en vert), pour faire en sorte que la totalité des besoins énergétiques soit couverte par les énergies renouvelables. L'efficacité énergétique de la région s'en trouvera multipliée par 2, et les émissions de CO₂ auront été divisées par 4. À cette date, le Nord-Pas de Calais sera complètement passé dans l'ère post-carbone.



© Jean Sauter - J-Sauter

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les défis à relever en matière d'efficacité énergétique sont considérés comme un préalable à la mise en place du processus de Troisième révolution industrielle. Impossible de faire se croiser avant plusieurs siècles la courbe de la demande globale d'énergie avec celle du développement des énergies renouvelables si on ne se fixe pas, à tous les niveaux d'intervention, un objectif de réduction massif des consommations. John Skip Lalrue, économiste de la Troisième révolution industrielle, s'appuyant sur un système de modélisation Deeper fait la démonstration que plus les objectifs de réduction de consommation d'énergie sont ambitieux, plus ils sont rentables, en termes de croissance, de pouvoir d'achat et de créations d'emplois. Actionner les leviers de 20% produit de faibles résultats, les actionner de 60% multiplie les résultats et rend la démarche pro-active. Ce renversement de perspectives rend possible l'ambition pour le Nord-Pas de Calais de réduire de 60% sa consommation d'énergie globale à l'horizon 2050 et par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, et d'acquiescer un avantage compétitif incomparable en matière d'efficacité énergétique.



© Jean Sauter - J-Sauter

PIILIER 1

PASSER AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En choisissant de disposer d'un mix énergétique 100% renouvelable à l'horizon 2050, le Nord-Pas de Calais va permettre à ses entreprises et à ses habitants de bénéficier d'une énergie propre et durable dont les coûts de production finiront par tendre vers zéro. Profitant de son "retard" dans le domaine, la région bénéficiera de la baisse inévitable des prix des composants, et pourra s'appuyer sur ses spécificités territoriales : secteur industriel prometteur en matière de récupération d'énergie, secteur agricole structuré pour l'exploitation de la biomasse, exposition maritime idéale pour le développement de l'éolien offshore, espaces forcés en attente de reconversion, indispensables au développement du photovoltaïque... l'exploitation de ces "nouveaux gisements" donnera un avantage compétitif aux entreprises qui contribueront à la mise au point de solutions exportables.



© Dominique Chaperonier

PIILIER 2

DÉVELOPPER LES BÂTIMENTS PRODUCTEURS D'ÉNERGIE

Remplacer le modèle centralisé de production et de distribution des énergies fossiles par un développement de microsites producteurs d'énergies vertes, disséminés dans toutes les unités immobilières qui s'y prêtent (rénovation, reconversion ou construction neuve), est facilement envisageable dans une région qui présente une forte densité de construction. Disposant de plusieurs milliers de filières industrielles à réhabiliter, bénéficiant d'un programme de rénovation thermique de 100 000 logements, la région a déjà de belles cartes en mains pour réussir un déploiement de grande envergure. En s'appuyant sur un nouveau concept de développement et de rénovation urbaine baptisé "Zen-e-Ville", en ouvrant aux PME du bâtiment de nouveaux territoires à explorer, en repensant les modes d'organisation et de financement, en misant sur la formation des acteurs et la sensibilisation du public, la région se fixe l'objectif de parvenir, d'ici 2050, à l'équilibre des volumes de production et de consommation sur l'ensemble de son parc immobilier (hors industrie).

PILIER 3



SE DOTER DE CAPACITÉS DE STOCKAGE

Démultiplier les sources d'énergies renouvelables implique le développement de capacités de stockage susceptibles de compenser les intermittences de production et les variations de consommation. Dans ce domaine, où (presque) tout reste à inventer, la région peut compter sur de nombreux facteurs pour prendre le leadership : une infrastructure de distribution de gaz et d'électricité fort développée, une expérience naissante dans la distribution d'hydrogène, des industries automobiles et sidérurgiques capables de jouer un rôle moteur, des projets de recherche bien avancés, un espace maritime et un sous-sol adaptés à des technologies nouvelles de stockage. Selon les experts de Jeremy Rifkin, ces prédispositions, couplées à une situation géographique exceptionnelle, au croisement des réseaux européens d'énergie, pourraient permettre au Nord-Pas de Calais de viser plus loin que la couverture de ses propres besoins, pour développer des capacités de stockage capables d'absorber la demande des marchés voisins.

PILIER 4



DÉPLOYER L'INTERNET DE L'ÉNERGIE

La démultiplication des sites de production des énergies renouvelables ne peut se réaliser que si elle est associée au développement d'un système de distribution de nouvelle génération. Un système capable de maîtriser des flux de plus en plus complexes et de gérer les informations d'un marché où le nombre de producteurs finira par égaler le nombre de consommateurs. Le déploiement de réseaux intelligents repose sur des technologies arrivant à maturité et pourrait être mis en œuvre rapidement. La principale difficulté consiste à anticiper les besoins, modéliser les schémas de développement et coordonner les acteurs, pour architecturer les réseaux de façon pertinente : un chantier évalué à plusieurs dizaines de milliards d'euros. Ce sera le rôle du Conseil régional et la CCI de région Nord de France qui concentreront leurs efforts pour créer les conditions politiques, juridiques et économiques indispensables à l'objectif qu'ils se sont fixé : devenir la première région se fournissant à 100% d'énergies renouvelables distribuées, d'ici 2050.

PILIER 5



REINVENTER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

La mobilité des personnes et des biens représente 20% de la consommation d'énergie en Nord-Pas de Calais, et repose essentiellement sur les combustibles fossiles. Développer les moyens de transport propres (fonctionnant à l'électricité, à l'hydrogène et au biogaz), organiser le déplacement multimodal des personnes, déployer l'internet de la logistique pour la distribution des biens et réduire la demande énergétique liée au transport (-10%, d'ici à 2020, et -25%, d'ici à 2030), sont les 4 grands chantiers auxquels vont s'atteler les décideurs régionaux. En s'appuyant sur des infrastructures de dimension européenne (réseau ferré à grande vitesse, ports maritimes, aéroport, voies navigables, ports intérieurs...) des industries de pointe concernées au premier chef (logistique, ferroviaire, automobile, grande distribution, VPC), une expérience dans la gestion et l'interopérabilité des transports collectifs... Le Nord-Pas de Calais dispose de (presque) tous les leviers pour organiser une révolution de la mobilité.

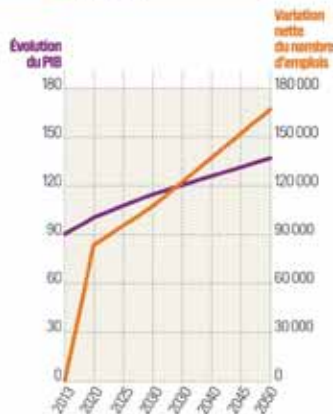
PILIER 6



S'APPUYER SUR DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

La disparition progressive des énergies fossiles invite à généraliser la réflexion sur la rarefaction de l'ensemble des ressources de la planète. L'application des principes de **l'économie circulaire** (remplacer le cycle de vie linéaire des matières premières par un réemploi optimal des rejets considérés comme des nouvelles ressources) et de **l'économie de la fonctionnalité** (remplacer la vente d'un bien ou d'un service par une solution intégrée, éventuellement partagée focalisée sur la valeur d'usage et la satisfaction d'un besoin fonctionnel plutôt que la propriété matérielle) à l'ensemble des domaines d'action, va permettre d'atteindre une amélioration du bien-être économique et social, reposant de moins en moins sur la consommation de ressources naturelles non renouvelables et de développer de nouveaux marchés et modèles économiques. En décidant d'inclure ces principes dans l'élaboration de leur projet stratégique, les décideurs régionaux ont souhaité que la révolution soit totale.

IMPACT



UNE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE RETROUVÉE

La "réussite" du concept de Troisième révolution industrielle repose en grande partie sur sa capacité à faire la démonstration que les investissements et les résultats obtenus, sont non seulement significatifs, mais qu'ils sont supérieurs à ceux d'une économie qui ne se fixerait pas de tels objectifs. En d'autres termes, c'est la "performance environnementale" elle-même qui fait gagner en efficacité, en productivité et donc en compétitivité. Avant 2050, Jeremy Rifkin estime que notre région, grâce à "l'infrastructure de la Troisième révolution industrielle aura amélioré sans commune mesure sa compétitivité". L'économie régionale mobilisera dans cette perspective plus de 200 milliards d'euros sur la période, pour un retour sur investissement de près du double.

REJOIGNEZ LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE EN NORD-PAS DE CALAIS



Le Master plan intégral (324 pages) et un document de synthèse (44 pages) sont disponibles sur le site :

www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr



Rejoignez-nous sur Facebook
www.facebook.com/NPdCia3emeRI



Rejoignez-nous sur Twitter
[@NPdCia3emeRI](https://twitter.com/NPdCia3emeRI)

A child with arms raised in a field of tall grass, with hot air balloons in the background. The scene is bathed in the warm light of a sunset or sunrise.

NORD-PAS DE CALAIS LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE EST EN MARCHÉ

LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : UNE CHANCE POUR LES ENTREPRISES ET LA RÉGION

UN PROJET DONT LES ENTREPRISES SONT LE MOTEUR !

Les mutations économiques ne se décrètent pas. Partout dans le monde, sont en germe des projets visant à favoriser la transition énergétique (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, stockage de l'énergie...), mais aussi la transformation numérique (réseaux intelligents, objets connectés, imprimantes 3D...).

Dans la région aussi, de multiples initiatives se sont déjà développées. De nombreuses entreprises travaillent déjà sur l'innovation environnementale et énergétique. Cette dynamique, conjuguée aux nouvelles technologies et à la capacité créative des entrepreneurs, laisse augurer de vraies avancées, succès sociétaux et économiques.

L'ambition du projet Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais est de créer une dynamique d'ensemble, de prendre une longueur d'avance pour devenir une région pionnière et d'en tirer les bénéfices en termes de compétitivité et d'emplois.

QUI PEUT IMAGINER QUE NOUS TROUVERONS DES SOLUTIONS POUR L'AVENIR EN PUISANT DANS LES RECETTES DU PASSÉ ?

Il y a vingt ans, peu de personnes dans le monde envisageaient internet avec sérieux. Pourtant, internet a tout changé.

Les bouleversements qui nous attendent seront de même ampleur. Sont en train d'apparaître de nouvelles manières de produire et de consommer l'énergie, d'utiliser et de recycler les matières premières, de constituer et d'utiliser les données (big data), de concevoir des objets (imprimantes 3D), de les relier entre eux (objets connectés ...). L'avenir nous tend les bras, ne lui tournons pas le dos.

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS, PRESTATAIRES DE SERVICE, VOUS AVEZ DES PROJETS ? CE GUIDE VOUS AIDE À LES FINANCER

Tous les acteurs publics et privés du financement des projets et de l'entreprise sont fortement mobilisés pour la Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais. Pour autant, il ne s'agit pas de financer des projets qui n'ont pas de viabilité économique sur la seule base de subventions publiques, mais de soutenir les porteurs à financer leurs idées pour leur donner vie, et les aider à se développer, dans le souci d'un risque accepté et maîtrisé. Le financement de la Troisième révolution industrielle s'appuie sur les financements publics existants ou à venir, mais il a aussi vocation à mobiliser toutes les énergies financières privées, en région ou hors région, de façon à générer des effets de leviers et de permettre à tous de s'impliquer financièrement dans les projets.

Ce guide dresse un premier panorama des acteurs et des outils du financement de la troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais.

N'hésitez pas à prendre contact avec eux ou avec un conseiller financement qui vous aiguillera vers la meilleure solution en fonction de votre projet.





LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT

La recherche de financement est une étape importante dans l'aboutissement de tout projet. Les modes de financement des projets sont nombreux et c'est souvent une combinaison des différents types de financement qui permet leur mise en œuvre.

Dans toutes les étapes de cette recherche, les conseillers financement des CCI Nord de France et du Conseil régional sont à votre disposition pour vous accompagner (voir contacts en fin de document).

Les acteurs financiers référencés dans ce guide peuvent, le cas échéant, proposer plusieurs modes de financement, cumulables ou non.

Pour l'essentiel, ces modes sont les suivants :

FONDS PROPRES

Les fonds propres comprennent les sommes versées par les associés, augmentées, au fil du temps, par les profits dégagés annuellement par l'entreprise, et qui ne sont pas distribués en dividendes. Les résultats non-distribués forment les réserves. (source BPI)

PRÊTS PARTICIPATIFS

Les prêts participatifs sont des prêts de longue durée dont la rémunération peut être partiellement indexée à certains indicateurs (ou à plusieurs indicateurs) de performance du bénéficiaire.

Ils peuvent ainsi faire l'objet d'une participation aux bénéfices en contrepartie d'une limitation des garanties demandées. Les prêts participatifs présentent l'avantage d'être souvent considérés comme des quasi-fonds propres et non comme des dettes.

PRÊTS D'HONNEUR

Les prêts d'honneur sont des crédits à moyen terme dont la durée est généralement comprise entre 2 et 5 ans. Ils sont octroyés à des personnes créant ou reprenant une entreprise, mais pas à l'entreprise elle-même. Ils sont accordés sans garanties personnelles ou réelles, ce qui justifie leur appellation de « prêts d'honneur ». Sauf exception, les prêts d'honneur ne portent pas d'intérêt ou sont dits à taux 0.

GARANTIE

Engagement donné en contrepartie d'un emprunt pour assurer le paiement (différé ou fractionné) de la dette.

DETTE

La dette est souvent un moyen utilisé pour permettre le financement d'opérations ou d'investissements. La distinction s'établit alors entre les dettes d'exploitation, souvent à court terme, et les dettes financières, ces dernières portant généralement sur des emprunts bancaires et donnant lieu au versement d'intérêts. La souscription d'une dette vise dans la majorité des cas à améliorer la production d'une entreprise, et son remboursement est alors échelonné dans le temps.

FINANCEMENT PARTICIPATIF (CROWDFUNDING)

Le crowdfunding (crowd : la foule, funding : financement) est un mécanisme qui permet de récolter des fonds - généralement des petits montants - auprès d'un large public, en vue de financer un projet créatif (musique, édition, film, etc.) ou entrepreneurial. Il fonctionne le plus souvent via Internet. Les opérations de crowdfunding peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs. ». Définition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Mai 2013.

AVANCE REMBOURSABLE

L'avance remboursable est une technique de financement des entreprises, que ce soit pour développer une nouvelle activité ou encore pour reprendre une autre société ou favoriser l'innovation. La société bénéficie alors d'une somme d'argent qu'elle devra rembourser. Cette avance remboursable peut s'accompagner d'un avantage majeur qui est un taux zéro. Toutefois, l'avance remboursable se doit souvent d'être seulement un complément à un autre financement, en fonds propres ou en dettes.

Subvention

Ce sont des sommes – en principe non remboursables – versées par une entité publique (l'État, une collectivité territoriale, ou un organisme public) à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise. Pour les bénéficiaires, elles peuvent être assimilées à des ressources stables voire aux capitaux propres.



LES STRUCTURES PAR TYPE DE FINANCEMENT

	PAGE	FONDS PROPRES	QUASI FONDS-PROPRES	PRÊTS D'HONNEUR	GARANTIE	DETTE / CRÉDIT	FINANCEMENT PARTICIPATIF	AVANCE REMBOURSABLE	SUBVENTION
ADEME	21	■				■		■	■
ADIE	26			■					
AMBITION CAPITAL	23								
ARTOIS INVESTISSEMENT	27	■							
AUTONOMIE ET SOLIDARITÉ	28	■	■					■	
BANQUES	30					■			
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	32	■			■				
BPI FRANCE	34	■	■		■	■		■	■
BUSINESS ANGELS	38	■							
CAISSE DES DÉPÔTS	40	■	■		■				
CDC CLIMAT	42	■	■						
CAISSE SOLIDAIRE NPDC	43					■			
CERTIFICATS D'ÉCO-NOMIE D'ÉNERGIE	44								■
CLUBS CIGALES	45	■							
COWFUNDING	46						■		
ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT	48	■	■						

	PAGE	FONDS PROPRES	QUASI FONDS-PROPRES	PRÊTS D'HONNEUR	GARANTIE	DETTE / CRÉDIT	FINANCEMENT PARTICIPATIF	AVANCE REMBOURSABLE	SUBVENTION
FEDER	50								■
FINORPA	51	■	■		■			■	
FINOVAM	53	■							
GIMV	54	■							
GROUPE IRD	56	■			■				
ISODEV	58		■						
KIOSK TO INVEST	60	■					■		
NEF	62					■			
NORD ACTIF	63	■		■	■				■
NORD FRANCE AMORÇAGE	65	■							
PAS DE CALAIS ACTIF	66	■		■	■				■
PLATEFORME FRANCE INITIATIVE	67			■					
PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR	70	■						■	■
RÉSEAU ENTREPRENDRE	72			■					
RE-SOURCES	73	■							
SIPAREX	74	■							





©Samuel Dhote

LES ACTEURS DU FINANCEMENT : PRÉSENTATION ET OUTILS



**NORD-PAS DE CALAIS
LA TROISIEME
REVOLUTION
INDUSTRIELLE
EST EN MARCHE**

PRÉSENTATION

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.



PUBLIC : Association, Création, Amorçage, Reprise, Transmission Développement

Entreprises, Collectivités Locales, Pouvoirs Publics et Grand Public.

5 DOMAINES D'INTERVENTION : Déchets-matières, sols pollués et friches, Énergie et climat, air et bruit, actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables).

LES OUTILS

FONDS CHALEUR

Le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, biogaz, chaleur de récupération). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire).

Le fonds chaleur est géré selon deux dispositifs :

- Un appel à projets national BCIAT « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire » pour les entreprises dont la production de chaleur à partir de biomasse (bois énergie) est supérieure à 1 000 tep/an.
- Un dispositif d'aide régional sous forme d'appel à projets régional permanent, hors réseaux de chaleur et aide à la décision.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Ce programme engagé en 2011, baptisé Investissements d'Avenir, est destiné à accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables dans des secteurs à forts potentiels pour l'économie nationale. La mise en œuvre des Investissements d'Avenir est pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) placé directement sous l'autorité du Premier ministre.

L'ADEME a en charge 4 programmes, mis en œuvre sous forme d'Appels à Manifestation d'Intérêt pilotés nationalement :

- Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte
- Réseaux électriques intelligents
- Économie circulaire
- Véhicule du futur

INTERVENTION EN FONDS PROPRES

■ Aux PME

Le fonds commun de placement à risque (FCPR) « Écotecnologies », créé en 2012 et doté de 150 M€, investit des montants de 1 à 10 M€ en co-investissement avec des acteurs privés. Il s'adresse à des PME innovantes et principalement établies en France. Il ne concerne pas les entreprises en phase d'amorçage. Ce fonds est géré par BPI France Investissement.

■ Aux grands groupes et aux ETI

L'État, via l'ADEME, peut investir aux côtés d'une entreprise dans le capital d'une société de projet, comme par exemple une « joint venture ». Cette société ad hoc porte le développement d'une innovation ou d'un élément clé d'une filière innovante, tel que la phase aval de R&D ou la première industrialisation.

POUR EN SAVOIR +

ADEME

Centre tertiaire de l'Arsenal
20 rue du Prieuré
59500 DOUAI
T. 03 27 95 89 70 - F. 03 27 95 89 71
ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr
www.ademe.fr

Serge GOLEBIOWSKI
coordinateur, responsable du fonds chaleur
T. 03 27 95 89 75 / 06 07 26 90 14
serge.golebiowski@ademe.fr

Assistante Anne Marie CAUMARTIN
T.03 27 95 71 92

Christophe BOGAERT
Chef de Pôle production & consommation responsables, Investissements d'Avenir, Fonds propres
T. 03 27 95 71 97 / 06 30 06 50 67
christophe.bogaert@ademe.fr

AMBITION CAPITAL

PRÉSENTATION

Ambition Capital est un club réunissant l'ensemble des acteurs du capital-investissement régional. L'objectif d'Ambition Capital est de promouvoir sur le plan régional les atouts et l'importance du capital-investissement dans le financement des entreprises.

Depuis 2011, le club (historiquement dénommé Club Vauban) a rejoint l'Association Lille Place Tertiaire afin de donner un nouvel élan à la démarche historique de ses membres et d'accroître sa visibilité. Avec cette adhésion, les membres du club ont en particulier souhaité structurer leur démarche, développer les actions concrètes, accroître la visibilité et la lisibilité de leur métier, et développer la transversalité avec les autres filières du financement et du conseil aux entreprises.

Ambition Capital est également partenaire de la plate-forme régionale www.jetrouvedesfondspropres.fr



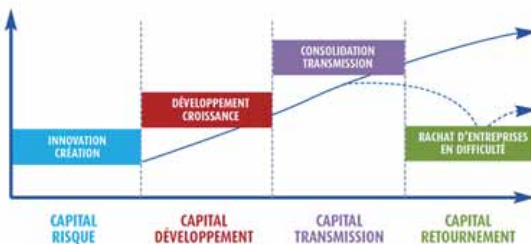
PUBLIC : Création, Amorçage, Reprise, Transmission, Développement

LES OUTILS

INTERVENTION EN FONDS PROPRES

Les sociétés de capital-investissement ont pour objet de financer le haut de bilan des sociétés en apportant des solutions en fonds propres ou quasi fonds propres lors des étapes clés du développement de l'entreprise (capital, obligations convertibles, obligations à bons de souscription d'actions, ...).

Le capital-investissement comprend plusieurs segments présentant des caractéristiques spécifiques.



Capital-risque / Capital-amorçage :

Phase de création et de lancement de l'activité de l'entreprise. Les fonds propres réunis sont destinés à financer la R&D, le développement des premiers produits et à leur première commercialisation.

Capital-développement :

Phase de croissance où l'entreprise dispose déjà d'une base établie avec une offre

de produits/services sur un marché existant. Les fonds propres apportés servent à financer la croissance interne ou externe de l'entreprise.

Capital-transmission : Phase où l'entreprise connaît une modification de son actionariat dans le cadre d'une transmission minoritaire ou majoritaire. Dans cette étape, les capitaux sont souvent

destinés à permettre le rachat d'actionnaires minoritaires ou l'acquisition d'un bloc majoritaire par de nouveaux actionnaires/dirigeants venant de la société ou de l'extérieur, et accompagnés par des sociétés de capital-investissement.

Sur le plan juridique, l'intervention des sociétés de capital-investissement se réalise généralement soit à travers des FCPR (Fond Commun de Placement à Risque), des SCR (Société de Capital Risque) ou des FIP/FCPI (Fond d'Investissement de Proximité/Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

Avec la diversité des membres d'Ambition Capital, la région Nord-Pas de Calais bénéficie pour sa part d'une offre riche et historiquement présente en matière de capital-investissement, ce qui permet de répondre aujourd'hui :

- à une large population d'entreprises (TPE, PME, ETI)
- à différents stades de leur développement (capital-risque / capital-amorçage, capital-développement, capital-transmission).
- pour des montants d'intervention unitaires allant de 50 K€ à plus de 10 M€ par opération.

COMPOSITION DU BUREAU

Président :

Philippe TRAISNEL – CMCIC Capital Finance

Membres du bureau :

Christophe DELDYCKE - Nord Capital Investissement - Thierry DUJARDIN - IRD - Bertrand FONTAINE – BPI France - Stéphanie MALYSSE - Siparex - Pascal MARGERIN – Finorpa
Jean-Pierre NUNS – Intuitu Personae



ASSOCIATION BUSINESS ANGELS

NORD DE FRANCE

TACK Yves

yves.tack1@wanadoo.fr

06 09 61 29 73

BANQUE POPULAIRE DU NORD

non renseigné

BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT

LAVRIL Arnaud

arnaud.lavril@bnpparibas.com

T. 03 20 13 34 04

BOREAL Finance

NUNS Jean-Pierre

jpnuns@aol.com

T. 06 08 74 66 91

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

FONTAINE Bertrand

bertrand.fontaine@bpifrance.fr

T. 03 20 81 94 87

DURIEZ Jean-Yves

jean-yves.duriez@bpifrance.fr

03 20 81 94 41

www.bpifrance.fr

CMCIC CAPITAL FINANCE

TRAINNEL Philippe

philippe.trainnel@cmcic.fr

T.03 20 12 65 94

www.cmcic-capitalfinance.com

CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE INVESTISSEMENT

FLOUQUET Franck

cenfi@cenfe.caisse-epargne.fr

03 20 66 64 06

ETOILE ID (CRÉDIT DU NORD)

FINORPA

HARLEAUX Antoine

aharleaux@finorpa.fr

T. 03 20 31 59 54

MARGERIN Pascal

pmargerin@finorpa.fr

T. 03 20 31 59 54

www.finorpa.fr

GB CONSEILS

BARILLET Gérard

gbarillet@gbconseils.com

T. 06 50 39 49 61

IRD

DUJARDIN Thierry

tdujardin@groupeird.fr

03 59 30 20 53

DESWARTE Laurent

ldeswarte@groupeird.fr

T. 03 59 30 20 11

http://www.groupeird.fr

NORD CAPITAL INVESTISSEMENT (Crédit

Agricole Nord de France)

DELIDYCKE Christophe

CDeldycke@Nord-CP.com

T.06 80 13 68 31

www.nord-cp.com

NORD EUROPE PARTENARIAT

(Crédit Mutuel Nord Europe)

AMOURIAUX Philippe

philippe.amouriaux@cmne.fr

T.03 20 12 85 37

MEMBRES CAPITAL D'AMBICTION

PARTICIPEX GESTION

MAES Anne-Sophie

as.maes@participexgestion.fr

03 20 21 93 89

DANIELOU Hervé

herve.danielou@gmail.com

03 20 21 93 82

www.vauban-sa.fr

RE-SOURCES

MOTTE Bruno

bmresources@orange.fr

03 20 06 73 48

www.fonds-resources.com

SIPAREX

MALYSSE Stéphanie

s.malysse@siparex.com

03 20 17 66 00

www.siparex.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES

DE NEVE Patrick

Patrick.Deneve@socgen.com

03 20 21 56 00

LEPLAT Emmanuel

emmanuel.leplat@sgcib.com

03 20 21 56 18

www.capitalpartenaires.societe-generale.com

emmanuel.leplat@sgcib.com

03 20 21 56 18

www.capitalpartenaires.societe-generale.com

ADIE (ASSOCIATION POUR L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE)

PRÉSENTATION

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

L'Adie a été créée en 1989 en adaptant à la France le principe du microcrédit. Aujourd'hui, des millions de personnes à travers le monde vivent de leur travail grâce à ce type de financement.

L'Adie bénéficie de l'appui du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), ainsi que de celui du Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour la garantie des prêts.

PUBLIC : Création, Amorçage, Reprise, Transmission Développement



LES OUTILS

L'Adie peut vous proposer un plan de financement pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, à travers un microcrédit complété selon les régions par un prêt d'honneur, une aide de l'Etat ou de la région, etc. Le montant maximal du prêt est de 10 000 euros. Ces montants peuvent être investis aussi bien pour le lancement que pour le développement de votre micro-entreprise.

Le remboursement peut s'étaler sur 48 mois, de façon à permettre des échéances modérées et de rembourser le capital rapidement.



©Bouygues constructions

POUR EN SAVOIR +

ADIE

CALAIS

9, boulevard Gambetta
62100 Calais
T. 0 969 328 110

LILLE

88, rue Nationale
59000 Lille
T. 0 969 328 110

LILLE

5-7 rue du Vert-Bois
59100 Lille
T. 0 969 328 110
ROUBAIX
171 Grande-Rue
59100 Roubaix
T. 0 969 328 110

VALENCIENNES

19, rue Derrière la Tour
59300 Valenciennes
T. 0 969 328 110

PRÉSENTATION

Artois Investissement est une société d'investissement au capital des entreprises. Elle est détenue par la CCI Artois et la Caisse d'Épargne.

Artois Investissement accompagne les entreprises du territoire de l'Artois porteuses de projet, sous forme de prise de participation au capital et d'un apport en compte courant.

PUBLIC : Industrie - Commerce de gros et e-commerce (produits high-tech) - Services.

TPE-PME-PMI en : création, développement (croissance interne et externe), transmission / reprise

ZONE D'INTERVENTION : territoire de l'Artois



LES OUTILS

Montant : 23 K€ à 45 K€.

1/3 en capital, 2/3 en compte courant.

Prise de participation : toujours minoritaire.

Durée de participation : 5 ans maximum (avec un minimum de 2 ans).

Sortie : revente des parts ou actions au chef d'entreprise (protocole d'accord à l'entrée).

Comité d'agrément : chefs d'entreprise élus consulaires, dirigeants de la Caisse d'Épargne.



POUR EN SAVOIR +

ARTOIS INVESTISSEMENT

Djibril DIAW
d.diaw@artois.cci.fr
T. 03 21 69 23 21
8 Rue du 29 Juillet
62000 Arras

AUTONOMIE & SOLIDARITÉ

PRÉSENTATION

Créée en 1990, Autonomie & Solidarité lutte contre le chômage et l'exclusion par le développement d'activités économiques dans la région Nord- Pas de Calais.

Autonomie & Solidarité outient des entreprises qui désirent créer des emplois, et des entreprises qui produisent des biens ou des services utiles, respectent l'environnement ou développent un mode de relation partenariale en favorisant l'échange et la participation des salariés, clients, fournisseurs.

Autonomie & Solidarité veut aider à la création ou au maintien d'emplois pérennes dans les entreprises ayant le souci du bien-être des clients et de l'épanouissement des salariés.



LES OUTILS

- Une prise de participation minoritaire (dans la limite de 25% du capital) et temporaire (durée de 5 ans à l'issue de laquelle le chef d'entreprise rachète les parts d'Autonomie & Solidarité selon une convention fixée entre les deux parties) au capital de votre entreprise jusqu'à 75 000 €.
- Une avance en compte courant d'associé jusqu'à 75 000 €.
- Un prêt participatif jusqu'à 60 000 €.
- Un accompagnement individualisé : un accompagnateur est nommé de concert avec l'entrepreneur en fonction de ses besoins. De plus, l'appel à des compétences auprès d'experts est possible selon les besoins, au fil des 5 années.

POUR EN SAVOIR +

AUTONOMIE ET SOLIDARITÉ

Patrice DELESALLE
146, rue Nationale
59000 LILLE
T. 03.20.14.30.62

info@autonomieetsolidarite.fr

www.autonomieetsolidarite.fr



TCF INDUSTRIE : TÉMOIGNAGE DE LIONEL DEBRIL, DIRIGEANT

La société créée en 2008, a d'abord été accompagnée par le club Cigales d'Hazebrouck, qui l'a ensuite mis en contact avec Autonomie et Solidarité. L'examen de son dossier avec A&S a été pour lui l'occasion d'une réflexion approfondie dont il garde le meilleur souvenir. Il comprend la justification de la rigueur qu'A&S apporte à l'examen des dossiers. En effet, étant lui-même cigalier, « je ne veux pas perdre à chaque fois ».

Même si cela a été long, au final, le résultat est là. Sans accompagnement, l'entreprise n'existerait plus. Son accompagnateur est Jean-Marc Delamaere, cigalier et intervenant également dans le suivi pour A&S.

A&S est un ensemble de compétences mises au service des entreprises en plus des moyens financiers, « un super palliatif au système bancaire ». Chez A&S il y a à la fois l'expertise et l'expérience, ce qu'on ne trouve ni avec un expert-comptable ni avec un banquier.



PRÉSENTATION

Le rôle essentiel des banques est de servir d'intermédiaire entre les personnes disposant de moyens financiers et celles qui ont besoin d'un financement.

La valeur ajoutée du secteur financier se traduit notamment par la capacité du secteur bancaire à convertir l'épargne en crédits favorisant la croissance, dans le respect des contraintes réglementaires qui s'appliquent au secteur.

Dans ce cadre les banques jouent un rôle déterminant dans le financement de l'économie et sont donc naturellement un partenaire important du financement des projets de la Troisième révolution industrielle en Nord-Pas de Calais.

PUBLIC : toutes entreprises

LES OUTILS

Les établissements bancaires sont les principaux partenaires financiers des entreprises. Ils proposent des solutions de financement à toutes les phases de vie de l'entreprise, de la création à la transmission en passant par le développement et l'innovation.

- Intervention en fonds propres à travers notamment les filiales bancaires spécialisées (voir la fiche « Ambition capital »)
- Intervention en crédit d'amorçage et de croissance (ex : acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, croissance externe...)
- Crédit court terme (besoin en trésorerie, ligne de crédit)
- Financement de l'innovation (ex : solution nouvelle en lien avec le Fonds Européen d'Investissement...)
- Crédit-bail et solutions de leasing

Les banques régionales s'engagent dans l'économie circulaire et la transition énergétique.

Un parc éolien en Nord-Pas de Calais, d'une puissance de 11.4 MW (4 aérogénérateurs GE), a récemment été financé pour un investissement de près de 20 M€.

L'économie circulaire concerne aussi le financement de la filière agricole et agro-alimentaire :



TÉMOIGNAGE DE BENOÎT COUSIN, ENTREPRENEUR AGRICOLE À BONNIÈRES,
FINANCÉ PAR LE CRÉDIT AGRICOLE.

Mon projet : récupérer les déchets pour les transformer en énergie et vivre en autarcie. Le défi : à partir des déchets organiques, l'unité de méthanisation produit du méthane, qui fait tourner un moteur produisant de l'électricité. En tournant 24h/24, il produira de la chaleur qui chauffe les bâtiments de l'entreprise».

POUR EN SAVOIR +



CREDIT DU NORD

28 place Rihour 59000 Lille
www.credit-du-nord.fr
Amaury WATTEL
T. 03 20 40 30 02
amaury.wattel@cdn.fr



BANQUE POPULAIRE DU NORD

847, avenue de la République
59700 Marcq-en-Baroeul
www.nord.banquepopulaire.fr
Mme Sylvie CLARK
Directrice des Entreprises et
Institutionnels
T. 03.28.45.61.70
Sylvie.CLARKE@nord.banquepo



CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 place Richebé BP 1009 - 59011
LILLE Cedex
www.cmne.fr
Marie COLLETTE
Affaires Institutionnelles et Com-
munication
T. 03 20 78 38 38
marie.collette@cmne.fr



CIC NORD OUEST

33 avenue Le Corbusier
59000 LILLE
www.cic.fr
Christophe SICART
Directeur de l'Agence Lille Centre
Sud Entreprises
T. 03.20.12.66.39
christophesicart@cic.fr



SOCIETE GENERALE

15 rue du Palais Rihour - CS
70029 - 59045 LILLE CEDEX
www.societegenerale.fr
Caroline TRICOCHÉ
Déléguée Générale
Délégation de la région Nord,
Pas-de-Calais, Picardie, Haute
Normandie
T. 03 20 21 56 00
Caroline.tricoche@socgen.com



CAISSE D'ÉPARGNE

135 Pont de Flandres
59777 EURALILLE
www.decideursenregion.fr/
Nord-France-Europe
Nadège GUROVA
Chargé d'Affaires Grands
Comptes Entreprises,
nadejda.gurova@cenfe.caisse-
epargne.fr
T. 03 28 36 63 29



CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

10 avenue Foch - BP 369 - 59020
Lille cedex
www.ca-norddefrance.fr
Viviane OLIVO
Pôle Communication & Partene-
riariats
T. 03 20 63 69 79
viviane.olivo@ca-norddefrance.fr

PRÉSENTATION

La BEI est la banque de l'Union européenne. Première institution financière multilatérale au monde par le volume de ses prêts et de ses emprunts, la BEI met ses financements et son savoir-faire au service de projets d'investissement solides et durables qui contribuent à la réalisation des objectifs des politiques de l'UE. La BEI se procure l'essentiel des fonds qu'elle prête en émettant des obligations sur les marchés internationaux des capitaux. Son excellente cote de crédit lui permet d'emprunter à des conditions avantageuses, dont elle peut dès lors faire bénéficier ses clients.

La transition énergétique est une de nos priorités d'action. La BEI a consacré en 2013, 19 milliards d'euros (dont un milliard pour la France) en faveur du climat, soit 26 % de l'ensemble de ses prêts.



PUBLIC : Développement

LES OUTILS

ACTIVITÉ DE PRÊT

La BEI investit, apporte son savoir-faire technique et financier et intervient comme co-baillleur de fonds dans des projets relevant des domaines suivants :

- production et promotion des énergies renouvelables,
- technologies de l'efficacité énergétique,
- transports publics et privés durables,
- eau : approvisionnement et gestion efficaces,
- recyclage,
- foresterie : captage du carbone et lutte contre l'érosion des sols,
- recherche, développement et innovation.

PRÊTS INTERMÉDIÉS

Nous proposons des prêts à des établissements financiers publics, des banques commerciales, mutualistes ou d'économie solidaire.

Les programmes « France Energies Renouvelables » (via la Société Générale, le Groupe BPCE et le Crédit agricole) et « HQE Environnement II » (via le Groupe BPCE, le Crédit Agricole et Dexia) offrent des financements pour les projets d'énergies renouvelables et la construction et/ou rénovation de bâtiments publics.

Les partenariats avec Bpifrance et la Caisse des Dépôts ont pour ambition de favoriser l'accès au crédit des entreprises (PME et ETI) et des collectivités locales françaises.

La liste des intermédiaires de la BEI en France est disponible sur notre site internet : <http://www.bei.org/projects/priorities/sme/eu/index.htm#>

PANACHAGE DE RESSOURCES

Les financements de la BEI permettent de mobiliser des fonds en provenance d'autres sources, en particulier du budget de l'UE. Plusieurs instruments d'investissement sont développés en faveur du climat (Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique, Initiative de Financement de la Croissance pour le financement à risque des entreprises innovantes).



POUR EN SAVOIR +

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

21, rue des Pyramides

F-75001 Paris

T 33 1 55 04 74 55

parisoffice@eib.org

www.eib.org

PRÉSENTATION

Bpifrance accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres. Bpifrance regroupe OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions pour offrir, des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise :

- Aide aux entreprises dans leurs premiers besoins d'investissement : amorçage, garantie, innovation ;
- Soutien de la croissance des PME partout en France : capital-risque et développement, «build-up», co-financement, garantie ;
- Renforcement des ETI dans leur développement et leur internationalisation : capital développement et transmission, co-financement, crédit export, accompagnement ;
- Participation au rayonnement des grandes entreprises et stabilisation de leur capital : capital transmission, co-financement crédit export, accompagnement

PUBLIC : Association, Création, Amorçage, Reprise, Transmission Développement



LES OUTILS

PRÊTS CROISSANCE

Renforcer la structure financière des entreprises à l'occasion d'un programme de développement ou d'investissement. PME, ETI indépendantes, vous souhaitez réaliser un programme d'investissement immobilier, matériel ou une croissance externe, comportant des dépenses immatérielles et des besoins en fonds de roulement. Le Prêt Croissance est conçu pour financer ces dépenses et renforcer votre structure financière.

Bénéficiaire

PME éligibles à la garantie Bpifrance Financement et/ou ETI indépendantes :

- constituées sous forme de société, créées depuis plus de trois ans (à l'exception des sociétés constituées par le groupe bénéficiaire dans le but de réaliser une opération de croissance externe)
- financièrement saines,
- dont la croissance prévisionnelle du CA global est d'au moins 5 % l'an.

Non éligibles : les SCI et les entreprises en nom personnel.

Dépenses financées

Le Prêt Croissance est conçu pour financer :

- les coûts de mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement,
- la croissance externe,
- les coûts de constitution ou de rénovation d'un parc de magasins,
- l'acquisition de droit au bail, recrutement et formation de l'équipe commerciale,

- les travaux d'aménagement,
- les frais de recrutement et de formation,
- les frais de prospection, dépenses de publicité, matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente,
- les besoins en fonds de roulement...

Montant

Jusqu'à 5 000 000 euros pour renforcer votre structure financière

- Montant de 300 000 euros jusqu'à 5 000 000 euros, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise, en partenariat avec votre banque, à raison de 1 euro de Prêt Croissance pour 1 euro de prêt bancaire d'accompagnement, ou de fonds propres apportés.

Durée et remboursement adaptés

Un crédit sur 7 ans, dont :

- un différé d'amortissement du capital de 2 ans,
- un taux fixe ou variable (convertible à taux fixe),

Frais de dossier

- 0,40 % du montant du prêt.

Garantie

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

Seule une retenue de garantie de 5 % est prévue. Elle vous est restituée après remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits.

Une assurance décès-invalidité est requise auprès des entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique).

PRÊTS INNOVATION

Le Prêt Innovation apporte un second souffle au financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial de l'innovation.

Bénéficiaire

Entreprise innovante implantée en France, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service ;

Entreprise selon la définition européenne de la PME, créées depuis plus de trois ans et financièrement saines, et pouvant justifier de leur innovation, au cours des 24 derniers mois, par :

- l'obtention d'une aide récente à la Recherche Développement et Innovation (RDI),
- le dépôt d'un brevet,
- des dépenses d'innovation dans le cadre du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Dépenses financées

L'assiette des investissements finançables comprend l'ensemble des dépenses immatérielles nécessaires à la phase d'industrialisation et de commercialisation, comme notamment :

- les actifs immatériels permettant une optimisation des ressources et des processus,
- la conception du produit ou du processus de fabrication,
- la mise en place du processus de fabrication,
- la mise en œuvre de normes et/ou de certifications,
- la protection de la propriété intellectuelle,
- le marketing,
- la commercialisation (ressources humaines spécifiques, partenaires de distribution...)
- accroissement du BFR

Montant

Taux réduit grâce à l'intervention du Fonds Européen d'Investissement (FEI) en garantie.

- Minimum : 50 000 euros
- Maximum : 3 000 000 Encours maximum par groupe bénéficiaire : 3 000 000 euros.

Durée/amortissement

- Durée, 27 trimestres
- Différé d'amortissement : 7 trimestres, échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital.

Frais de dossier

- 0,40 % du montant du prêt.

Garantie

Aucune sureté sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.

Seule une retenue de garantie de 5 % du montant du prêt est prévue. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits.

Une assurance décès-invalidité est requise auprès des entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique).

GARANTIE RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE

Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE et PME, par octroi de nouveaux concours bancaires ou par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Les crédits de consolidation doivent

s'accompagner d'une augmentation ou, au moins, d'un maintien des concours bancaires globaux.

Entreprises éligibles et projets accompagnés

Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelle. Ce fonds s'adresse aux TPE et PME, quelle que soit leur date de création.

Concours garantis

Sont éligibles les crédits dont la durée normale est comprise entre 2 et 7 ans, et qui ont pour objet de :

- financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR),
- consolider les crédits à court terme existants.

Par ailleurs, les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres à l'entreprise sont également éligibles.

Enfin, les opérations de cessions-bails immobilières sont éligibles, avec une durée pouvant être portée jusqu'à 15 ans

Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

1,5 million d'euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

Quotité de garantie

- De 50 % à 70 %, selon les conditions.

Les modalités d'intervention de la garantie sont spécifiées dans les conditions générales de la garantie de Bpifrance.

POUR EN SAVOIR +

BPIFRANCE

Direction Régionale Nord Pas-de-Calais
32 boulevard Carnot
59000 LILLE
www.bpifrance.fr
T. 03 20 81 94 94
lille@bpifrance.fr

Financement : Alain JAMES
T. 03 20 81 94 82
alain.james@bpifrance.fr
Innovation : Agnès LAURENT-MOREAU
T. 03 20 81 79 95
agnes.laurentmoreau@bpifrance.fr
Garantie : Jérôme LAGET
T. 03 20 81 94 77
jerome.laget@bpifrance.fr

PRÉSENTATION

Les Business Angels Nord de France est une association loi 1901 créée en 2002 à l'initiative de la CCI de Région Nord de France. Son objectif est d'accompagner et de mettre en relation des porteurs de projets innovants ou dirigeants d'entreprises à potentiel avec les Business Angels de la Région Nord-Pas de Calais. Pour rencontrer les investisseurs privés personnes physiques de l'association, les porteurs de projets et dirigeants d'entreprises à potentiel doivent tout d'abord se présenter devant un Comité de sélection composé de professionnels du financement et de l'accompagnement d'entreprises.



PUBLIC : Création, Amorçage, Reprise, Développement

LES OUTILS

Les Business Angels investissent de manière personnelle et leur prise de participation au capital de l'entreprise financée est minoritaire pour laisser un maximum de liberté à l'entrepreneur et préparer au mieux les financements ultérieurs. La décision de sortie est prévue sur une échéance moyenne de 5 à 7 années.

En plus de leur investissement au capital, les Business Angels peuvent aussi financer les projets en apport aux comptes-courants d'associés ou en obligations convertibles.



ALEXI HERVE ESPACIEL

Espaciel a pour objectif de rendre la lumière du soleil accessible à chacun dans son logement. Espaciel conçoit, fabrique et commercialise son déflecteur de lumière naturelle.

« Les Busines Angels m'ont permis de finaliser ma levée de fonds tout en m'apportant leur accompagnement. Grâce à eux, j'ai pu développer mon carnet d'adresses, prendre du recul et bénéficier de leur expérience ».

POUR EN SAVOIR +

BUSINESS ANGELS NORD DE FRANCE

Clément MESSIAS
CCI de Région Nord de France
299 boulevard de Leeds CS 90028
59031 LILLE CEDEX
T. 03.20.63.79.99
c.messias@norddefrance.cci.fr

ARTS & MÉTIERS BUSINESS ANGELS

Michel KREMER
michel.kremer@gmail.com



Le Marais audomarois

Dernier marais en France à être à la fois cultivé et habité (3730 hectares répartis sur 15 communes, 1800 espèces animales et végétales), le Marais audomarois a obtenu, en 2013, le label "Man and Biosphere", attribué par l'Unesco aux réserves de biosphère qui s'emploient à articuler la diversité naturelle et culturelle avec le développement économique et social (12 sites en France).

© P. Frutier - Altimage

PRÉSENTATION

La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales.

Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts contribue directement à la création de logements et d'équipements par le biais de prêts aux organismes de logement social.

La Caisse des Dépôts intervient aussi en tant qu'investisseur dans des classes d'actifs hétérogènes (tertiaire, numérique et bâtiment industriel).

PUBLIC : Association, Création, Amorçage, Reprise, Transmission
Développement, Organismes de logement social, Collectivités locales.

GR O U P E



LES OUTILS

LE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

- La maîtrise des consommations énergétiques liées à l'habitat permet de contenir la progression des charges locatives, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
L'éco-prêt permet aux organismes de logement social de financer la réhabilitation des logements les plus énergivores (> 230 kWh/m²/an). Le taux de l'éco-prêt est égal au taux du livret A – 0,75% pour une durée de 15 ans.
D'autre part, la Caisse des Dépôts a créé « CDnergy », un service en ligne à l'attention des organismes de logement social pour la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

LE FINANCEMENT DE LONG TERME DES PRÊTS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES

- Sur la période 2013-2017, la Caisse des Dépôts met en place une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 Md€ pour le financement des investissements de long terme du secteur public local : les infrastructures de transport, les réseaux d'assainissement ou de distribution d'eau potable, les travaux de prévention des inondations, les infrastructures de valorisation des déchets, la construction ou la rénovation lourde des bâtiments publics.

D'une durée de 20 à 40 ans, au taux du livret A + 1 % jusqu'au 31 juillet 2014, ces prêts permettent de financer jusqu'à 100 % du besoin d'emprunt de l'opération quand il est inférieur ou égal à 1M€, 75 % entre 1 et 2 M€ et 50 % au-delà de 2 M€.

L'OFFRE EXTERIMMO

- L'offre Exterimmo est née d'une volonté simple mais ambitieuse : aider les propriétaires publics (Etat, Collectivités Territoriales...) à relever le défi de la transition énergétique. Elle repose sur trois piliers : la mobilisation des savoir-faire de la CDC, l'innovation contractuelle et une stratégie partenariale. Exterimmo est une filiale de la CDC dédié à la modernisation des bâtiments publics. Elle intègre les différents leviers de valorisation des bâtiments : la performance énergétique et environnementale (qualité de l'air intérieur, confort thermique, pilotage des consommations), la mise aux normes (accessibilité, sécurité), ou encore la rationalisation des surfaces (requalification des usages, multifonctionnalité,...).



Exemple : Prêt de 23 M€ pour la construction d'une unité de traitement et valorisation matière et énergie

La Caisse des Dépôts a accompagné le Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets (Symevad) pour le financement de la construction de l'unité de traitement et valorisation matière et énergie des ordures ménagères résiduelles, à Hénin-Beaumont (62).

D'un montant total de 54 M€, cet équipement unique en France vise des performances de valorisation des déchets inégalées, alliant la récupération en vue du recyclage, de la méthanisation et de la préparation d'un combustible solide de récupération (CSR). Cette nouvelle unité permettra de réduire considérablement le tonnage de déchets enfouis et incinérés, d'augmenter le taux de valorisation énergétique et de maintenir un coût de traitement acceptable.

POUR EN SAVOIR +

CAISSE DES DÉPÔTS

Dominique MIRADA

Directeur interrégional Nord-Pas de Calais

11, Parvis de Rotterdam

170, Tour Lilleurope

59777 EURALILLE

T. 03 20 14 19 61

Mail : Dominique.mirada@caissedesdepots.fr

PRÉSENTATION

CDC Climat est la filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à la transition énergétique et écologique, à travers trois domaines de compétences, la recherche économique, le développement de projets innovants et l'investissement.

Elle bénéficie de la capacité financière de la Caisse des Dépôts et des savoir-faire du Groupe pour apporter des réponses adaptées à ses interlocuteurs, pouvoirs publics, acteurs locaux, sphère économique et financière. CDC Climat accompagne les collectivités publiques et les entreprises dans la mise en œuvre de leurs stratégies et actions de transition énergie-climat.

PUBLIC : Association, Création, Amorçage, Reprise, Transmission
Développement, entreprises



LES OUTILS

5 E : PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Le programme 5 E « Efficacité Énergétique et Empreinte Environnementale des Entreprises », développé par CDC Climat, permet le financement d'actifs d'efficacité énergétique (EE) installés sur les sites français d'entreprises énérgo-intensives. CDC Climat assure le montage du projet, l'apport des capitaux et le suivi des projets. Réalisés par des véhicules dédiés, dont la Caisse des Dépôts sera l'un des investisseurs, ces investissements permettent aux entreprises bénéficiaires d'accroître leur compétitivité ainsi que leur performance énergétique et environnementale, sans accroître leur endettement.



SOLVAY ENERGY SERVICES ET MARUBANI

CDC Climat, en partenariat avec Solvay Energy Services et Marubeni ont créé une société commune pour financer et porter le projet d'efficacité énergétique de l'usine de Terres Rares de Solvay à La Rochelle. Cette co-entreprise a financé la rénovation d'une turbine à gaz et le remplacement d'une chaufferie au fuel par une nouvelle chaufferie plus performante alimentée au gaz, permettant une réduction significative de la consommation d'énergie et les émissions de carbone. Ainsi, l'usine Solvay peut accroître sa compétitivité tout en réduisant son impact environnemental.

POUR EN SAVOIR +

CDC CLIMAT

Hervé ALLÈGRE

Directeur des investissements

herv.e.allegre@cdcclimat.com

T. 01 58 50 79 10

47, rue de la Victoire 75009

www.cdcclimat.com

PRÉSENTATION

Créée en 1997, la Caisse Solidaire est une coopérative financière, collectant des fonds auprès d'épargnants engagés pour financer la création et le développement de TPE, PME, PMI, associations à vocation sociale et environnementale, créatrices d'emplois.



PUBLIC : Association, Création, Reprise, Transmission Développement Toute entreprise (société, entreprise individuelle ou association), en création, reprise ou développement



LES OUTILS

La Caisse Solidaire propose les produits de crédit suivants :

- Prêt amortissable de 2 à 7 ans : de 10 000€ à 50 000€ en création, et jusqu'à 100 000 € en développement
- Prêt à la Création d'Entreprise (2 000 à 7 000 €): la Caisse Solidaire est habilitée à distribuer le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) octroyé par BPI France, avec un prêt complémentaire de la Caisse Solidaire.

La Caisse Solidaire ne prend aucune caution personnelle



CAMILLE THIRIEZ SAS EFFIGENIE

« La Caisse Solidaire a contribué au bouclage de notre plan de financement mi-2013 au coté de Autonomie et Solidarité, Noria, Nord France Amorçage et la Caisse d'Épargne. Grâce à ce financement, nous avons pu améliorer nos technologies d'optimisation énergétique qui sont au cœur de la 3ème révolution industrielles. Nous employons 6 personnes et avons démarré l'année 2014 par la signature d'un partenariat avec le groupe Rabot Dutilleul, acteur majeur de la construction. »

POUR EN SAVOIR +

CAISSE SOLIDAIRE

Claudine GRADT

Yaël ZLOTOWSKI

Céline OURDOUILLIE,

Marie-Louise ALADOS-POPPE

3-5 rue Camille Guérin 59000 LILLE

T. 03 20 81 99 70

contact@caisse-solidaire.fr

www.caisse-solidaire.fr

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

PRÉSENTATION

Dispositif réglementaire qui oblige les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à réaliser des économies d'énergie chez leurs clients. Ce mécanisme permet aux entreprises d'être soutenues financièrement par leurs fournisseurs d'énergie pour des actions d'économie d'énergie.

Des actions standardisées donnent droit à des certificats. Ceux-ci sont rassemblés sur un registre par les obligés qui doivent en présenter un certain nombre aux Pouvoirs Publics au terme d'une période de 3 ans. En cas de certificats insuffisants, l'obligé paie une pénalité : ceci donne donc une valeur aux certificats.

LES OUTILS

Les actions éligibles sont précisées dans près de 270 fiches d'opérations standardisées, validées par des professionnels et les pouvoirs publics. Elles concernent surtout le bâtiment (isolation, chauffage, production d'eau chaude, éclairage...), et des actions dans l'industrie (utilités électriques, économiseurs sur chaudières...).

Comment procéder (les entreprises ne peuvent valoriser en leur nom propre les CEE potentiels) :

- définition de l'action et quantification des économies d'énergie
- contact avec un obligé pour négocier un partenariat technique et/ou financier réalisation de l'action et transfert des justificatifs (factures...) à l'obligé l'obligé obtient le nombre de CEE correspondant.



L'ENTREPRISE MARTIN

Installation par l'entreprise MARTIN de variateurs électroniques de vitesse sur une production d'air comprimé ; ce choix permet d'économiser 200 MWh par an. L'action permet d'obtenir des CEE pour un montant de près de 30 000 €.

POUR EN SAVOIR +

www.developpement-durable.gouv.fr/cee

www.atee.fr

Mathieu MONTBROUSSOUS

CCI Grand Hainaut

m.montbroussous@grandhainaut.cci.fr

3 Avenue du Sénateur Girard

59300 Valenciennes

LES CLUBS CIGALES

PRÉSENTATION

Les clubs cigales existent depuis 1983. Ce sont des groupes de citoyens (entre 5 à 20) qui ont envie que leur épargne serve concrètement au développement économique local. Ils vont pour cela mettre leur épargne en commun, rencontrer des porteurs de projet ayant un besoin de financement et d'accompagnement, et investir dans les projets auxquels ils croient, qu'ils ont envie de voir exister sur leur territoire. Le club est un lieu où investisseurs et porteurs de projets font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire. La finalité du club est d'investir dans des entreprises mais aussi d'accompagner le chef d'entreprise dans le temps.

PUBLIC : Création, Reprise, Transmission Développement



LES OUTILS

Les cigales apportent :

- du capital de 1 000 à 15 000 € (ou apport associatif) jusqu'à 33% du capital ; et du compte courant d'associé. Le club s'engage pour 5 ans dans l'entreprise.
- un accompagnement dans la durée. Un ou deux membres du club (les parrains) rencontrent régulièrement l'entrepreneur pendant 5 ans. Le chef d'entreprise reste le seul décisionnaire ; le club est là pour l'éclairer dans ses décisions et le soutenir dans ses choix.
- un réseau : mise en relation avec d'autres clubs, d'autres réseaux, information sur les concours, appels à projet, aides aux entreprises, promotion des entreprises accompagnées par les clubs cigales. Les entreprises doivent adhérer à l'association des cigales du Nord et du Pas-de-Calais (50 € par an pendant 5 ans).



« Sans les cigales, l'entreprise n'aurait pas vu le jour car je me trouvais confronté à un refus de toutes parts (banques, plateforme d'initiative). C'est vraiment l'apport des cigales qui a permis de lever tous les freins et d'avoir un accord global par la suite. Il y a aussi l'effet réseau ; je n'étais pas de la région au départ : les cigales m'ont ouvert des portes pour lancer mon activité quand je ne connaissais personne. » Un entrepreneur.

POUR EN SAVOIR +

CLUBS CIGALES

Camille ROUXEL
Nolwenn de BONVILLER
Sandra MONTEIRO,
Réjane ROGER
81 bis, rue Gantois
59000 LILLE
T 3.20.54.09.51
contact@cigales-npdc.org
www.cigales-npdc.org

PRÉSENTATION

Lancée en septembre 2013, CowFunding est un site de financement participatif de type don contre don. La plateforme permet le financement de projets de type associatifs ou entrepreneuriaux qui souhaitent récolter des fonds en ligne pour des besoins moyens situés en dessous de 10KE (micro-projets fléchés). CowFunding, basé à Lille, est une start up qui défend un modèle économique innovant mais aussi des axes stratégiques forts : transition énergétique, handicap, économie sociale et solidaire.



PUBLIC : Création, Amorçage, Reprise, Développement

LES OUTILS

INTERMÉDIATION ENTRE LE PORTEUR DE PROJET ET LES CONTRIBUTEURS

La plateforme CowFunding vise à permettre aux porteurs de projets de récolter des fonds en ligne pour leur projet. Le site offre donc un certain nombre d'outils qui permet d'atteindre l'objectif de financement (partage sur les réseaux sociaux, espace utilisateur de suivi de collecte et de mise en place du projet (fond et forme), paiement en ligne).

CowFunding prélève une commission sur les flux financiers qui transitent sur le site. Cette commission varie selon le mode de financement retenu.

Mode de financement choisi	Objectif de collecte atteint	Objectif de collecte non atteint
Financement tout ou rien	5%	0%
Financement au mérite	5%	9%

Des frais bancaires (3%) sont également facturés au porteur de projet. Ce dernier les induit dans son besoin en financement exprimé.

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Au delà de l'intermédiation, CowFunding apporte également le conseil nécessaire au porteur du projet en phase amont de la collecte afin de lui donner toutes les chances de réussite sur sa campagne.

DÉVELOPPEMENT DES MARQUES BLANCHES

CowFunding souhaite permettre à des structures accompagnatrices de porteurs de projet de proposer l'outil de financement sur leur propre site. A ce titre, des marques blanches segmentées (il en existe 3), dans leur degré de personnalisation, permettront de favoriser une approche transverse et collaborative



WORK & CO : BOOSTING DUNKERQUE

Le projet consiste à réhabiliter un espace industriel (filature) en un complexe multi-services éco-responsable qui utilise surtout de l'énergie verte.

Il proposera des espaces de travail collaboratifs et des activités innovantes (impression 3D, atelier de co-design, bar et café bio-équitable.

Pierre BATAILLE et Steffi DE JONG
pierre@worketco.fr - T. 06 99 00 28 01



©Samuel Dhote

POUR EN SAVOIR +

COWFUNDING

Natasa BOGOVAC
Christophe MASSON
cowfunding@gmail.com
T. 06 51 13 15 16
www.cowfunding.fr

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION

Energie Partagée Investissement est le premier outil de finance participative dans la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Il permet à des porteurs de projets s'inscrivant dans une logique de développement du territoire de réunir les fonds propres nécessaires au lancement opérationnel d'un projet, et d'en garder la maîtrise citoyenne. L'appui financier d'Énergie Partagée aux porteurs de projets intervient principalement en phase opérationnelle, une fois réalisées les études techniques, budgétaires et obtenues les autorisations administratives nécessaires.

Domaines d'intervention : Projet d'EnR ou d'Efficacité Énergétique.

PUBLIC : Associations et collectifs citoyens, collectivités locales, entreprises (...) développant les Energies Renouvelables dans une logique territoriale



LES OUTILS

INTERVENTION EN FONDS PROPRES ET QUASI FONDS PROPRES

- Dans les structures visant à développer des actifs EnR
Le fonds est partenaire des outils visant le développement de projets de production d'énergie. En investissant symboliquement en parts sociales dans les SEM, les fonds locaux, il apporte ses compétences dans la mobilisation citoyenne et sa connaissance nationale des différents modèles économiques citoyens.
- Dans les sociétés d'exploitation
Le fonds investit principalement dans les sociétés dédiées à l'exploitation des actifs énergétiques et gérées en application d'une gouvernance citoyenne que ce soit sous forme de SCIC ou SAS. Les supports sont les parts sociales, les comptes courants d'associés, les obligations convertibles, dans des objectifs de rentabilité à long terme (>10 ans)

STRUCTURATION DU FINANCEMENT

- Financement
Investisseur reconnu de l'économie solidaire, le fonds travaille en coopération avec des relais bancaires dans le financement associatif et la finance éthique, spécialisés dans les énergies renouvelables.

■ Innovation Financière

Le fonds, avec ses partenaires, travaille à l'émergence de solutions alternatives pour réussir à financer des modèles économiques innovants dans le domaine de l'économie solidaire des énergies renouvelables.



© Samuel DHÔTE

POUR EN SAVOIR +

ENERGIE PARTAGÉE

10 rue Riquet
75019 Paris
www.energie-partagee.org

contact@energie-partagee.org
Twitter : @Energie Partagée
Facebook : Page Énergie Partagée

Financer votre projet :
Erwan BOUMARD
Délégué Général d'Energie Partagée
Investissement.
erwan.boumard@energie-partagee.org
T. 01 80 48 16 20

Développer votre projet :
Justine PEULLEMEULLE
Chargée d'administration et d'animation-
Energie Partagée Association
justine.peullemeulle@energie-partagee.org
T. 01.80.18.92.21

FEDER - FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PRÉSENTATION

Le FEDER est l'instrument financier de l'Union Européenne dans le cadre de sa politique de cohésion. Il intervient dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'accompagnement du développement économique, autour d'axes prioritaires que sont notamment la Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRISI) et la conduite de la transition énergétique.

Le FEDER ne finance jamais un projet dans sa totalité. Les principes d'intervention sont le cofinancement et l'additionnalité. Tout porteur de projet doit donc s'assurer des contreparties financières, publiques ou privées, pour réaliser son plan de financement.

Le taux d'intervention du FEDER est variable selon les mesures et les projets : de 20% à 50% en général.

PUBLIC : Entreprises, opérateurs publics et privés en fonction des mesures



LES OUTILS

Le FEDER cofinance des projets d'amorçage, d'innovation ou de R&D d'entreprises, laboratoires de recherche et centres techniques :

- sous forme d'aides directes (subventions)
- via la prise de participation dans des sociétés de capital-risque, le FEDER accompagne des mécanismes de prêts, prêts d'honneur, de garantie et de fonds propres dans tous les secteurs.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la Troisième révolution industrielle et plus particulièrement la transition énergétique dans les activités économiques, le FEDER cofinance, sur les mêmes modes, des actions favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises (appui aux mutations technologiques, solutions de système énergétique durable, financement de démonstrateurs dans la production, la distribution et le stockage d'énergies renouvelables ...).

POUR EN SAVOIR +

Les dossiers FEDER sont instruits par le Conseil régional, direction Europe.

http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_40926/le-dossier-feder

T. 03 28 82 70 64

PRÉSENTATION

Le groupe FINORPA accompagne les PME de la Région Nord pas de Calais en fonds propres et quasi fonds propres. Présent depuis 1984, le groupe a déjà accompagné plus de 2 500 entreprises.

Avec ses deux outils d'investissement, FINORPA SCR et FINORPA PP, le groupe gère un encours de 100 M€ environ et a une capacité d'intervention de l'ordre de 15 à 20 M€ par an. Le groupe FINORPA est présent à toutes les étapes majeures de la vie d'une entreprise : Création, Développement et Transmission. Le groupe FINORPA a repris, depuis 2009, la gestion du Fonds Régional de Garantie, FRG, dont l'objet est d'apporter une contre garantie financière aux prêts à moyen et long terme accordés aux entreprises, principalement les PME, aux opérations de crédit-bail mobilier et immobilier, d'apports en fonds propres et créances professionnelles. Le groupe FINORPA anime également la société FINORPA CONSEILS qui accompagne le redéploiement des territoires sujets aux restructurations économiques au travers d'opérations montées avec les partenaires du territoire concerné. Le groupe FINORPA accompagne la Troisième Révolution Industrielle par sa présence dans le secteur de l'énergie et de l'environnement à travers la gestion du FORIC, Fonds Régional d'Investissement pour le Climat.

PUBLIC : Création, Développement, Reprise, Transmission



LES OUTILS

FINORPA SCR

Finorpa SCR s'adresse aux entreprises jeunes, en situation de création, comme aux entreprises en phase de développement, de reprise ou de transmission. Avec des actifs de l'ordre de 50 M€, Finorpa SCR a vocation à regrouper un portefeuille de l'ordre de 160 à 180 entreprises affiliées. Finorpa SCR intervient sous forme de prise de participation en capital, de compte courant, d'obligations convertibles ou d'obligations à bons de souscription d'achat pour des tickets compris classiquement entre 150 K€ et 1 500 K€.

FINORPA PP

Finorpa PP intervient, en règle générale, sous forme de prêts participatifs. Ces quasi fonds propres sont des créances de dernier rang. Ce sont des instruments de partage du risque qui viennent relayer les financements bancaires.

Ils bénéficient d'un différé de remboursement d'un à deux ans. L'intervention de Finorpa PP est conditionnée à l'octroi d'un financement bancaire, d'un montant au moins équivalent.

... / ...

Avec un portefeuille de plus de 200 entreprises, FINORPA PP gère un actif d'environ 25 M€, pour des investissements unitaires souvent compris entre 150 K€ et 500 K€.

Finorpa PP gère également deux fonds dédiés issus de conventions avec les organisations professionnelles régionales proposant des prêts participatifs à taux bonifiés :

- le fond textile FITH en partenariat avec l'UIT Nord et Uric-Unimaille,
- et le fond des métiers de la métallurgie en partenariat avec l'UIMM.

FORIC

L'objectif du FORIC est de favoriser au sein des PME-PMI régionales les investissements contribuant à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie ou de matières premières non renouvelables, et une réduction des émissions polluantes dans l'atmosphère. L'accent est également mis sur les éco industries qui développent des produits et des technologies innovantes.

Le FORIC intervient sous forme d'avances remboursables à taux nul, en complément d'un financement en fonds propres ou quasi fonds propres, induisant ainsi une diminution sensible du coût global du financement de projet.

Les interventions du FORIC pourront s'élever jusqu'à 66% du montant des interventions du groupe FINORPA. Le montant unitaire des avances remboursables est habituellement compris entre 100 k€ et 400 K€.



LE RELAIS

Le RELAIS est un réseau d'entreprises d'insertion fondé par Monsieur Pierre Duponchel, son activité principale est la collecte, le tri et la valorisation des textiles usagés.

Le RELAIS a lancé un projet de développement qui a nécessité 30 M€ d'investissements notamment pour la mise en place d'une ligne de conditionnement pour l'usine de fabrication de METISSE, gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment conçue à partir de coton recyclé. Finorpa PP a soutenu ce projet en prêt participatif à hauteur de 300 K€, complété par une avance remboursable du FORIC de 200 K€.

POUR EN SAVOIR +

FINORPA SCR - PP

Antoine HARLEAUX,
aharleaux@finorpa.fr

FRG

Pascal MARGERIN,
pmargerin@finorpa.fr

FORIC

Guillaume THOME,
gthome@finorpa.fr

FINORPA LILLE

14 rue du Vieux Faubourg
59043 LILLE cedex
T. 03.20.31.59.54

FINORPA LITTORAL

530 Boulevard du Parc –
Entrée A2
62231 COQUELLES
T. 03.21.85.54.60

FINORPA CONSEILS

23, rue du 11 Novembre
62300 LENS
T. 03.21.13.60.60

FINORPA CONSEILS

23, rue du 11 Novembre
62300 LENS
T. 03.21.13.60.60

www.finorpa.fr

PRÉSENTATION

Finovam s'inscrit dans la stratégie de l'innovation de la région Nord Pas de Calais et vise à renforcer l'émergence et le financement de projets d'amorçage innovants, prioritairement technologiques.

Elle apporte des moyens financiers complémentaires pour accompagner les entreprises à fort potentiel dans la durée.

Ce fonds d'amorçage est né de la réunion des lignes d'amorçage communes de Finorpa SCR et d'Inovam dans la même structure, afin d'accompagner plus efficacement l'amorçage notamment dans la durée.

Finovam est détenue à 50% par Finorpa SCR et 50% par Inovam.

PUBLIC : Amorçage d'entreprises innovantes

LES OUTILS

Le fonds intervient en fonds propres lors du premier tour de table financier et peut suivre ensuite lors des tours successifs.

La prise de participation se situe dans une fourchette de 50 000€ à 300 000€ lors du premier tour de table et peut s'élever à 1,3 million € par entreprise.

POUR EN SAVOIR +

FINOVAM

323 Bd du Président Hoover

59000 LILLE

www.finovam.fr

François René LETOURNEUR

Pdt du Directoire

frletourneur@finovam.fr

T . 06 85 10 71 03

Hélène CANNARD

hcannard@finovam.fr

T . 06 09 79 04 16

Philippe MOONS

pmoons@finovam.fr

T . 06 62 91 60 72

PRÉSENTATION

Gimv est une société d'investissement européenne cotée sur la NYSE Euronext Bruxelles et gérant actuellement environ 1,8 milliard d'euros (y compris des fonds de tiers). Les 75 entreprises actuellement présentes dans le portefeuille de Gimv réalisent ensemble un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards d'euros et emploient plus de 26 000 personnes. Gimv détecte et investit dans les PME dynamiques et innovantes, quel que soit leur stade de maturité (Venture Capital hors «seed, et Private Equity). Gimv a des équipes dans ses bureaux au Benelux, en France et en Allemagne, qui constituent son marché domestique.



PUBLIC : transmission, développement

LES OUTILS

Gimv investit dans des petites et moyennes entreprises, avec un horizon de sortie compris entre 4 et 7 ans, et une grande flexibilité sur le type d'instrument financier utilisé (investissement en fonds propres de type minoritaire ou majoritaire, mezzanine). Gimv mène une stratégie d'investissement actif, fondée sur une volonté d'accompagnement fort et durable des entreprises, de proximité et de partage de la vision stratégique avec le management. Dans cette optique, Gimv s'implique de façon systématique dans les organes de gouvernance et s'investit au côté des dirigeants avec une vision globale, créative et ouverte, en mettant à son service son organisation internationale composée d'équipes et d'experts multidisciplinaires.

CAPITAL-RISQUE ET CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Pour des leaders en devenir cherchant à soutenir leur expansion rapide sur des marchés non matures ou le développement d'une technologie de rupture, Gimv peut investir des montants compris entre 3 et 15m€, de façon adaptée à la situation de l'entreprise et aux besoins du management (majoritaire, minoritaire, investissements par tranches...).

CAPITAL TRANSMISSION

Pour des leaders établis, en quête de nouveaux capitaux ou cherchant un partenaire financier qui puisse apporter une liquidité suffisante aux actionnaires existants et accompagner l'évolution actionnariale, Gimv peut investir sous forme de LBO en fonds propres et mezzanine pour un montant compris entre 5 et 50m€.



MCPHY ENERGY

fabrique des équipements qui valorisent les énergies renouvelables grâce à sa technologie très innovante de stockage solide de l'hydrogène.

Créée en 2008 sur la base d'une technologie du CNRS, McPhy opère aujourd'hui 3 centres industriels (France, Italie, Allemagne), et compte plus de 1000 clients.

Initialement financée à hauteur de 25 M€ par du capital-risque, la société s'est récemment introduite en bourse (EURONEXT Segment C depuis le 25 mars 2014).

Gimv l'accompagne en tant qu'investisseur et actionnaire depuis juin 2010. Outre les moyens financiers nécessaires à son développement Gimv qui siège au Conseil de Surveillance de la société a activement contribué au développement de la société en accompagnant ses réflexions stratégiques et en lui ouvrant son réseau de contacts.»

Pascal MAUBERGER, Président du Directoire de McPhy



POUR EN SAVOIR +

GIMV FRANCE SAS

38, avenue Hoche - 75008 Paris -

T. 01 58 36 45 60 - Fax : 01 58 36 45 70

info@gimv.fr

Arnaud LECLERCQ

Deputy Head of Gimv France.

Partner.

Pierre EGOT

Directeur d'investissements, Sustainable Cities

www.gimv.com.

PRÉSENTATION

Issu des réseaux d'entrepreneurs d'Entreprises & Cités, le Groupe IRD accompagne depuis 30 ans le développement des entreprises autour de 4 métiers : le capital investissement, l'immobilier, la transmission et la contre-garantie bancaire. Plus de 120 chefs d'entreprise s'impliquent bénévolement dans ses comités d'engagement. Leur validation crédibilise le projet de l'entrepreneur auprès des établissements financiers. Depuis 1990, le Groupe IRD a accompagné plus de 2 400 entreprises du Nord-Pas de Calais.



PUBLIC : Amorçage, Création, Développement, Reprise

LES OUTILS

CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le Groupe IRD finance des entreprises en fonds propres sous forme d'augmentation de capital, de rachat de titres ou sous forme d'obligations convertibles. Le plus souvent en position minoritaire, il intervient à tous les stades de la vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission en passant par son développement ou sa réorganisation de capital. Au-delà de l'apport financier, il apporte au dirigeant son réseau d'appui et son expertise stratégique. Les montants d'intervention sont compris entre 50 000 € et 7 000 000 €. Un portefeuille de 350 participations pour 60M€ investis. Les sociétés d'investissement : Nord Création, Finovam, Vives II, Croissance Nord Pas de Calais, Cap Croissance, GEI.

CONTRE-GARANTIE BANCAIRE

Pour faciliter l'accès au crédit bancaire, l'IRD contre-garantit les besoins de financement des PME/PMI. Son client n'est pas la banque mais l'entreprise. Leur contre-garantie additionnée à leur accompagnement dans le montage financier des dossiers, et la crédibilité de leurs comités d'engagement leur permettent d'obtenir les meilleures conditions de crédit en libérant le chef d'entreprise des multiples démarches auprès des banques. Crédits de 100 000 € à 3 000 000 €, en moyen et long terme, crédit-bail, investissement matériel et immobilier, rachat de parts.

1 267 entreprises accompagnées pour 484 M€ de financements garantis. La société de cautionnement : Nord Financement

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Pôle Immobilier de l'IRD propose une gamme de compétences globales pour accompagner les PME/PMI dans toutes les étapes de leur projet immobilier. Il intervient comme actionnaire minoritaire et temporaire (5 à 7 ans) au capital d'une SCI avec un dirigeant exploitant. Il l'accompagne dans la définition du besoin et l'appui technique pour le chiffrage, la négociation, et la réalisation du chantier. Soucieux des préoccupations environnementales et du développement durable, le Pôle Immobilier de l'IRD s'attache à réduire son empreinte écologique en concevant des bâtiments éco-responsables (répondant aux normes BBC, etc.). Un portefeuille de 55 opérations pour 203,3M€ d'actifs. Société d'investissement : Batixis



INTENT TECHNOLOGIES

« Il était important, pour nous, d'accélérer notre développement en nous appuyant sur une structure régionale telle que l'IRD. L'ADN entrepreneurial ainsi que la proximité du Groupe IRD, nous sont apparus comme des éléments essentiels quand il a fallu ouvrir notre capital aux investisseurs. Grâce à cela, nous poursuivons notre croissance et remportons de nouveaux contrats dans la région. »

Benjamin Ulrich, fondateur et dirigeant d'Intent Technologies

Retrouvez d'autres témoignages d'entrepreneurs accompagnés par le Groupe IRD sur <http://www.youtube.com/user/IRDadnEntrepreneurs/>

POUR EN SAVOIR +

GROUPE IRD

Marc VERLY
Directeur Général
40, rue Eugène Jacquet
59708 Marcq-en-Barœul Cedex
T. 03 59 30 20 04
www.groupeird.fr

Capital Investissement

Thierry DUJARDIN
tdujardin@groupeird.fr
T. 03 59 30 20 25

Contre-Garantie Bancaire

Jocelyne PIDOUX
jjpidoux@groupeird.fr
T. 03 59 30 20 42

Immobilier d'entreprise

Alex MARCHAL
amarchal@groupeird.fr
T. 03 59 30 20 46

PRÉSENTATION

Isodev est le premier acteur français spécialiste du prêt participatif au service du financement des TPE-PME. Isodev a été créé par des entrepreneurs pour des entrepreneurs.

Isodev renforce la trésorerie et facilite l'investissement des TPE-PME françaises, tout en augmentant leurs fonds propres grâce à son prêt participatif Boost'PME (de 15 000 à 150 000 € sans caution, sans garantie, sans dilution du capital).

Isodev est partenaire de grands réseaux bancaires français, de l'Ordre des experts-comptables et bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité de l'Union Européenne.

PUBLIC : Développement, investissement et transmission - Entreprises existantes depuis au moins deux années qui souhaitent investir ou qui ont un besoin de trésorerie pour accompagner leur croissance. Repreneurs de fonds de commerce.



LES OUTILS

RECONSTITUTION DE TRESORERIE

PME-TPE, vous avez investi dernièrement et autofinancé tout ou partie de ces investissements. Le prêt participatif Boost'PME, en refinançant la part autofinancée de vos dépenses d'investissement, reconstitue votre trésorerie tout en renforçant votre structure financière. Isodev vous répond en 48H.

- Entreprises éligibles : entreprises individuelles, TPE ou PME ayant plus de 2 ans dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 000€.

INVESTISSEMENT

Vous souhaitez investir : Boost'PME vous permet de financer jusqu'à 30% du montant total de votre programme d'investissement tout en renforçant votre structure financière.

Boost'PME facilite ainsi votre accès au financement bancaire et au crédit-bail.

Isodev vous répond en 48H.

- Entreprises éligibles : entreprises individuelles, TPE ou PME ayant plus de 2 ans dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 000€.

ACQUISITION DE FONDS DE COMMERCE

L'acquisition d'un fonds de commerce nécessite souvent des apports de trésorerie importants, indispensables pour l'obtention d'un prêt bancaire et la sécurisation du BFR au démarrage.

Boost'PME facilite la transmission de fonds de commerce et libère votre capacité d'endettement auprès de votre banquier en vous permettant de doubler votre apport. Isodev vous répond sous 2 semaines.

- Entreprises éligibles : le fonds de commerce repris doit avoir 4 années d'existence, être une entreprise individuelle, une TPE ou une PME et avoir un chiffre d'affaires supérieur à 150 000€.



FINANCEMENT DE L'INDUSTRIALISATION D'UN NOUVEAU PRODUIT

Avec près de 80 000 tonnes de production, cette entreprise est le premier fournisseur français de dérivés de tomates à usage industriel. Créée en 2000, cette entreprise regroupe l'ensemble des producteurs de tomates de la région provençale.

Son nouveau produit innovant a rencontré un vif succès, notamment à l'export : son Directeur Général décide donc d'en industrialiser sa production.

Grâce à un accord BOOST'PME pour 75 000 €, sans aucune garantie, ni caution, un crédit-bailleur et une banque donnent à leur tour leur accord pour compléter le financement total de 550 000 €.

La production peut commencer !



©Samuel Dhote

POUR EN SAVOIR +

ISODEV SIÈGE

192 avenue Charles de
Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine
T. 01 76 43 05 50 (standard)
www.isodev.fr

Hubert CUVELIER
Responsable Région Nord
En charge du département 62
06 70 98 11 21
hubert.cuvelier@isodev.fr

Denis REMISZ
Responsable des partena-
riats région Nord
En charge du département 59
T. 06 07 05 71 37
denis.remisz@isodev.fr

Communication et Presse
Fanny PEZZALI
T. 01 76 43 05 50 – fanny.
pezzali@isodev.fr

PRÉSENTATION

Kiosk to invest, est une initiative du réseau des CCI qui a débuté son activité en février 2014 avec 2 objectifs principaux :

- répondre aux besoins de financement d'entreprises à potentiel et de croissance
- faire participer les particuliers investisseurs au développement économique local



Kiosktoinvest.com est une plateforme internet de financement participatif au service du territoire, qui permet aux entreprises de renforcer leurs fonds propres par augmentation de capital.

PUBLIC : Entreprises (financement d'Amorçage, de Développement)

LES OUTILS

- Une plateforme nationale pour déposer et financer les projets
Les entrepreneurs peuvent déposer leur projet sur la plateforme www.kiosktoinvest.com de type equity proposant ainsi une prise de participation au capital des entreprises.

Les entreprises pour être éligible doivent :

- Etre immatriculées
- Avoir réalisé un 1er chiffre d'affaires
- Avoir un besoin de financement entre 100 000 € et 5 000 000 €
- Avoir un projet de développement

Les investisseurs pour leur part pourront contribuer dans un projet dès 1 000 €. Cet investissement pourra faire l'objet de réductions fiscales (sous conditions).

- Les chefs d'entreprises bénéficient d'un accompagnement dans la réalisation des due diligences (marché, éléments financiers), dans la pré-évaluation de leur entreprise ainsi que dans leur campagne de crowdfunding.

Pour vous donner toutes les chances de réussir, l'équipe de Kiosk to invest avec l'appui des CCI ainsi que du réseau d'experts vous accompagnent dans le financement et le



Soyez le héros de l'économie moderne

Un nouveau mode de financement entre entrepreneurs et particuliers au service du territoire

POUR EN SAVOIR +

KIOSK TO INVEST

Clément MESSIAS
réfèrent financement Troisième révolution
industrielle

c.messias@norddefrance.cci.fr

T. 03 20 63 79 99

CCI de région Nord de France

299 bd de Leeds - CS 90028

59031 LILLE CEDEX

Nicolas BRIGE

Directeur développement économique

CCI Caen Normandie

contact@kiosktoinvest.com

T. 02 31 54 54 54

www.kiosktoinvest.com

PRÉSENTATION

Unique en France, la Nef est une coopérative bancaire qui offre des solutions d'épargne et de crédit dédiées à l'environnement et à l'économie solidaire. Sa mission depuis plus de 30 ans est de fournir à tout épargnant les moyens d'être acteur de la transition écologique et sociale de notre société.

Les projets qu'elle soutient au quotidien sont donc ceux qui construisent la société de demain : agriculture biologique et paysanne, circuits-courts d'énergie renouvelable, recyclage, habitats participatifs et écologiques, auto-partage, commerce équitable, jardins d'insertion, etc.

PUBLIC : Association, Création, Reprise, Transmission Développement
Toute entreprise (société, entreprise individuelle ou association), en création, reprise ou développement



LES OUTILS

- Prêt amortissable de 2 à 15 ans : 10 000€ à 1.5 M€
- Prêt bonifié agricole
- Taux en fonction des taux du marché et des caractéristiques du prêt
- Tous types de garantie mobilisable
- Financement de toute activité à forte plus-value sociale, environnementale ou culturelle (filières bio, énergies renouvelables, insertion...)



« Au-delà de l'aspect financier, l'accompagnement fourni par la Nef m'a apporté non seulement un point de vue professionnel pertinent, mais également un soutien humain qui a été indispensable pour le développement de mon activité. »

Anthony BEHARELLE

POUR EN SAVOIR +

NEF

Alice LONGUÉPÉ

banquière itinérante

3-5 rue Camille Guérin 59 000 LILLE

T. 06 19 44 39 81

a.longuepe@lanef.com

www.lanef.com

PRÉSENTATION

L'association Nord Actif a été créée en 2001 sous l'égide de l'État, du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, du Conseil Général du Nord, de France Active, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la fondation MACIF et d'organisations caritatives.

Nord Actif est affilié au réseau France Active, opérateur national majeur de la lutte contre l'exclusion dont il est le représentant sur le département du Nord.

NORD ACTIF est une association reconnue d'intérêt général qui soutient les projets de création d'entreprises et d'entrepreneuriat social et solidaire dans le département du Nord. Nord Actif prête des fonds et accompagne les porteurs de projet ou les structures de l'Economie sociale et solidaire.



LES OUTILS

- Garanties sur emprunts bancaires
- Prêts à taux 0% sans caution personnelle : NACRE
- Financements en fonds propres et quasi-fonds propres entre 0% et 2% pour les structures de l'ESS, de 5.000 € à 1,5 million €.
- Avances de trésorerie à 0%
- Dispositif d'accompagnement
- Subventions pour le lancement de nouveaux projets relevant de l'Economie Sociale et Solidaire



VALOTIK

VALOTIK, société créée en 2013 par Mehdi Felouki, demandeur d'emploi.

ACTIVITE : Recyclage et revalorisation de matériel informatique mais aussi une multitude de services liés au milieu de l'information pour les professionnels : stockage et destruction de données, audit.

Le dirigeant met l'accent sur les valeurs de son entreprise grâce au réemploi du matériel mais aussi en embauchant des personnes en situation de handicap ou au respect de l'environnement.

INTERVENTION : Une garantie à hauteur de 80 % sur un emprunt bancaire de 30 000€ + un prêt NACRE de 5 000€

EMPLOI : Création de 4 emplois (ETP)



TALCOD

société créée en 2012 par Bastien Sibille.

ACTIVITE : Il s'agit d'une entreprise de prestation de services informatiques, spécialisée dans la conception et la diffusion, à partir de logiciels libres, de solutions d'optimisation de la gouvernance des entreprises de l'économie sociale.

Talcod a l'agrément Entreprise Solidaire.

INTERVENTION : un prêt de 50 000 € à 2% sur 5 ans, et 2 garanties à hauteur de 65 % sur 2 emprunts bancaires de 25 000€

EMPLOI : Création de 4 emplois (ETP)



POUR EN SAVOIR +

NORD ACTIF

David SUES

directeur de Nord Actif

d.sues@nordactif.org

677 Av de la République

59000 Lille

<http://www.nordactif.net/>

Lucie REMOUÉ

Responsable du pôle ESS

03 20 74 72 86

l.remoue@nordactif.org

Vanessa PLUCHARD

Responsable du pôle TPE

03 20 74 57 42

v.pluchard@nordactif.org

NORD FRANCE AMORÇAGE

PRÉSENTATION

Créée à l'initiative de la région Nord-Pas de Calais et détenue à 100 % par celle-ci, la société de capital-risque Nord France Amorçage (NFA) accompagne les jeunes entreprises innovantes. NFA apporte une solution de financement en intervenant aux mêmes conditions et aux côtés d'acteurs privés. L'objectif de NFA, société de co investissement, est de créer un levier de financement. Apportant des fonds propres, NFA va en effet permettre de convaincre les autres investisseurs ainsi que les banques de financer ces projets. C'est d'ailleurs la philosophie de ce fonds qui prévoit que ce soient les capitaux-risqueurs qui orientent les entreprises vers Nord France Amorçage.

PUBLIC : Création, amorçage



LES OUTILS

- Le fonds Nord France Amorçage intervient en fonds propres aux mêmes conditions et en partenariat avec des sociétés de capital risque et business angels agréés. NFA intervient en qualité d'investisseur minoritaire dans des PME régionales innovantes, prioritairement en phase d'amorçage, et avec des tickets compris entre 50 et 500 K€. NFA a pour objectif de favoriser le démarrage et la croissance de jeunes entreprises dont l'activité présente une innovation technologique, de services ou d'usages et créatrice de richesse et d'emplois.



©SCadichd - Conseil régional

POUR EN SAVOIR +

NORD FRANCE AMORÇAGE

Guilhem de VREGILLE

gestionnaire NFA

g.devregille@siparex.com

90, rue de Paris

59000 LILLE

Etienne VERVAECKE, Président NFA

PRÉSENTATION

Le groupement d'intérêt public Pas-de-Calais Actif est né de la volonté du Conseil Général du Pas de Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, en partenariat avec les acteurs de la création et du financement des entreprises dans le département du Pas-de-Calais. Il a pour objectif principal l'expertise, la promotion, le soutien et le financement des créateurs et repreneurs d'entreprise et des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui créent de l'emploi pour les personnes en situation de fragilité économique. Pas-de-Calais Actif est affilié au réseau France Active, opérateur national majeur de la lutte contre l'exclusion dont il est le représentant sur le département du Pas-de-Calais.



PUBLIC : Créateurs et repreneurs. Associations, Employeurs et Sociétés relevant de l'économie sociale et solidaire
Zone d'intervention : département du Pas-de-Calais

LES OUTILS

- Garanties sur emprunts bancaires
- Apports en fonds propres pour les créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA et les jeunes: PCIC
- Prêts à taux 0% sans caution personnelle : NACRE
- Prêts à la création d'entreprises (PCE / OSEO)
- Financements en fonds propres et quasi-fonds propres entre 0% et 2% sans caution personnelle, de 5.000 € à 1,5 million €.
- Avances de trésorerie à 0%



POUR EN SAVOIR +

PAS-DE-CALAIS ACTIF

23 Rue du 11 Novembre

62300 Lens

T. 03 21 42 68 44

Ludovic CANON

ludovic.canon@pasdecalaisactif.org

Benoît BARA

benoit.bara@pasdecalaisactif.org

PRÉSENTATION

Les plateformes France Initiative sont des associations selon la loi 1901 émanant le plus souvent de l'initiative des collectivités publiques.



Leur mission est d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprise en les soutenant financièrement par le biais d'un prêt d'honneur (prêt à 0 % sans garantie) et en leur prodiguant un accompagnement personnalisé.

Les PFI s'appuient sur des professionnels du monde de l'entreprise, de la banque, de l'administration ainsi que sur des institutions telles que les Chambres de commerce, les Chambres de métiers, les BGE, les Comités d'expansion,...

Les PFI permettent parfois de bénéficier d'autres dispositifs financiers publics (aides de l'Etat, de la Région, prêts BPI France).

Les PFI sont membres de Initiative France. La liste des PFI du Nord-Pas de Calais est disponible ci-dessous. La plateforme LMI Innovation a la particularité de financer et d'accompagner les porteurs de projets de création d'entreprises innovantes sur l'ensemble de la Région Nord-Pas de Calais.

PUBLIC : Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise peut bénéficier du dispositif de financement et d'accompagnement des plateformes France Initiative.

LES OUTILS

- Prêt d'honneur à 0% sans garantie ni caution remboursable entre 3 et 5 ans : il vient renforcer les fonds propres et augmente les chances d'obtenir un prêt bancaire.
- Autres dispositifs financiers publics : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE), Prêt à la Création d'Entreprise (PCE), Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) et Dotation Régionale d'Aide aux Chômeurs-créateurs (DRAC).
- Accompagnement personnalisé : parrainage, club de dirigeants et suivi post-crédation dans le cadre du NACRE



METHATERNOIS - VALHUON

Activité : Production de biogaz à partir de matières fermentescibles en milieu anaérobie via méthanisation. Il s'agit de produire de l'énergie (vendre à EDF), réduire l'achat en engrais minéral grâce à l'amélioration de la valeur fertilisante de l'humus et de produire de la protéine et des oligo-éléments à partir d'une production de micro algues (spiruline) pour compléter l'alimentation animale.

Projet Collectif porté par un groupe de 14 agriculteurs représentant 6 exploitations agricoles située dans un rayon de 10kms de St Pol sur Ternoise.

Création d'une SAS mais la gouvernance mise en place s'appuie sur le modèle coopératif. Valorisation des effluents des exploitations des agriculteurs associés mais aussi du territoire (entreprises et collectivités locales) dans le principe de développement de circuit court.

Traitement puis production électricité. Avec la chaleur générée, une algue sera produite : la spiruline (protéine utilisée dans la conception alimentation animale) qui permettra d'assurer une traçabilité aux clients

Ensuite les agriculteurs procéderont à l'épandage du digestat qui sera ainsi dépourvu d'une surcharge d'azote et ainsi sera de meilleure qualité nutritive pour les sols. Cela permet de limiter les intrants et d'afficher l'objectif de rendre les exploitations agricoles autonomes.

L'entreprise bénéficie du soutien de BPI Innovation pour le couplage méthanisation – production d'algues, de l'ADEME, d'Initiative Ternois Artois et d'Initiative France sur le dispositif Initiative Remarquable.



©Cadichd - Conseil régional

POUR EN SAVOIR +

PLATEFORME FRANCE INITIATIVE

Grégory RETZ

INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD

58 rue Nationale

59000 LILLE

g.retz@initiative-lillemetropolesud.fr

T. 03.20.74.50.75

LES PLATEFORMES D'INITIATIVES LOCALES EN NORD-PAS DE CALAIS

PAS DE CALAIS

Initiative 7 Vallées
Maison de l'Initiative
32 rue Jean Mermoz
62900 BEAURAINVILLE
T.03.21.06.77.77
<http://www.7v.initiative@paysdes7vallees.fr>

Initiative Pays Saint Omer
16 place Victor Hugo
BP 10094
62502 SAINT OMER cedex
T. 03.21.98.48.72
<http://www.initiative-paysde-saintomer.fr/>

Initiative Ternois Artois
1 place de Verdun
62130 ST POL SUR TER-
NOISE
T. 03.21.03.27.21
<http://www.initiativeternoisar-tois.fr>

Initiative Grand Arras
La Citadelle
Bd du Général De Gaulle
62000 ARRAS
T. 03.21.21.87.17
<http://www.initiative-grandarras.com/>

Initiative Artois
Centre Initia
Parc de la Porte Nord
62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
T. 03.21.64.46.60
<http://www.artois-ini.fr/>

Boulogne-sur-Mer Initiative
98 boulevard Gambetta
62200 BOULOGNE SUR
MER
T. 03 21 32 19 40

Initiative Calaisis
9 bd Gambetta 1er Etage
62100 CALAIS
T. 03.21.00.83.10
<http://calaisis-initiative.com>

Initiative Gohelle
CCI de l'Arrondissement de
Lens
3 av Elie Reumaux - SP 14
62307 LENS
T. 03.21.69.23.39
<http://www.initiative-gohelle.fr/>

Montreuillois Initiative
CCI Côte d'Opale - BP 414
62204 Boulogne sur Mer
Cédex
T. 03 91 18 15 33

NORD

Initiative Cambrésis
5 place de la République
59400 CAMBRAI
T. 03.27.72.10.22

Flandre Intérieure Initiative
41 avenue du Maréchal de
Latre de Tassigny
59190 HAZEBROUCK
T. 03.28.41.49.05
<http://www.pret-f2i.fr>

Initiative Sambre Avesnois
1 rue de la croix,
résidence les floralies
59600 MAUBEUGE
T.: 03.27.62.50.44
<http://www.initiative-sambreavesnois.fr/>

Initiative Lille métropole sud
58, rue Nationale
59000 LILLE
T. 03.20.74.50.75
<http://www.initiative-lillemetropolesud.fr>

Initiative Lille métropole nord
33 bld du Général de Gaulle
BP 30285
59055 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03.28.33.42.80
<http://www.initiative-lillemetropolenord.fr/>

INNOVATION NORD-PAS DE CALAIS

LMI Innovation - CCI Place du Théâtre - BP 359 - 59020 LILLE CEDEX
T. 03.20.63.77.95 - <http://www.lmi-innovation-creation.fr>

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR - PIA -

PRÉSENTATION

Lancé par le gouvernement et animé par le Commissariat Général à l'Investissement, le « PIA 2 » est destiné à prendre le relais du premier programme d'investissements d'avenir et va permettre d'accentuer encore cet effort collectif en faveur de l'innovation et de l'excellence.

“ Renforcer notre compétitivité, au service de l'emploi, et le développement durable de notre économie ”, tels sont les objectifs explicitement assignés au second programme d'investissements d'avenir par la loi de finances pour 2014. Elle ouvre en effet 12 Md € de crédits supplémentaires, qui s'ajoutent ainsi aux 35 Md € du premier programme d'investissements d'avenir, pour des projets labellisés après examen par des jurys d'experts.



LES OUTILS

Les grandes orientations retenues par le Programme des Investissements d'Avenir sont :

- la recherche et les universités, avec une enveloppe supplémentaire de 3,65 milliards destinée notamment à poursuivre le financement des initiatives d'excellence. L'objectif est de créer de nouveaux campus à rayonnement international, de les équiper des matériels de dernière génération et d'accélérer la mise au point des technologies clé.
- la transition énergétique et la construction urbaine durable, avec une enveloppe de 2,3 milliards, par l'intermédiaire de l'ADEME, qui recevra environ la moitié de cette dotation. Ces crédits pourront financer, par exemple, les projets des entreprises du génie écologique, de la sobriété énergétique, du recyclage.
- l'innovation pour une industrie durable, avec une enveloppe de 1,7 milliard d'euros. Il s'agit, là aussi, d'encourager l'innovation, notamment au sein des pôles de compétitivité pour favoriser l'émergence de nouvelles filières à fort potentiel comme les réseaux intelligents.

D'autres thèmes sont également présents dans ce PIA 2 : aéronautique et espace, économie numérique, santé, jeunesse, formation, modernisation de l'État, excellence des industries de défense.



IFMAS

L'Institut Français des Matériaux Agro-Sourcés (IFMAS), basé à Villeneuve d'Ascq, a été lauréat du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), dans la catégorie des Instituts pour la Transition Energétique (ITE), et bénéficie ainsi d'un financement de plus de 30 M€. L'IFMAS, qui associe des partenaires publics du monde de la recherche (Université Lille 1, EMD, INRA, CNRS, ENSCL, Université d'Artois) et des entreprises (Roquette, Mäder, Florimond Desprez...) a vocation, avec l'appui du pôle MAUD, à faire de la région Nord-Pas de Calais le leader mondial des plastiques végétaux et des peintures et revêtements biosourcés et en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur de cette nouvelle filière de la chimie verte.

www.ifmas.eu



POUR EN SAVOIR +

www.investissement-avenir.gouvernement.fr/

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Nord-Pas de Calais

Patrick DAVID

Adjoint au secrétaire général

12 rue Jean Sans Peur 59039 LILLE CEDEX

T. 03.20.30.55.84

F. 03.20.30.52.32

patrick.david@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

PRÉSENTATION

La mission du Réseau Entreprendre® est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses.

Le cœur de métier de Réseau Entreprendre®, c'est :

- l'accompagnement par des chefs d'entreprise : l'engagement de ces chefs d'entreprise au sein de Réseau Entreprendre® est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique.
- un financement sous forme de prêts d'honneur, particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

PUBLIC : Création, amorçage, reprise, développement



LES OUTILS

L'offre d'accompagnement de Réseau Entreprendre® se compose de :

- Conseils pour professionnaliser et valider votre projet
- Un chef d'entreprise expérimenté à vos côtés pendant 2 à 3 ans
- Un prêt et un accès facilité aux banques : A l'issue d'un comité d'engagement, le Réseau Entreprendre vous accordera un prêt d'honneur allant de 15 000 à 50 000 € (jusqu'à 90 000 € pour les projets innovants), accordé à la personne, remboursable sur 5 ans, sans intérêt ni garantie. Ce prêt abondera vos fonds propres et facilitera l'obtention d'autres financements bancaires.
- Des échanges et une entraide entre entrepreneurs
- L'ouverture aux réseaux pour gagner du temps

POUR EN SAVOIR +

RÉSEAU ENTREPRENDRE CÔTE D'OPALE

C/Carrières du Boulonnais – 62250 FERQUES
Philippe MAREZ – Directeur
T. 03 21 99 67 29
pmarez@reseau-entreprendre.org

RÉSEAU ENTREPRENDRE NORD

26 bis rue Paul Doumer –
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Véronique DELANNOY – Directrice
T. 03 20 66 14 60
nord@reseau-entreprendre.org

www.reseau-entreprendre.org

RÉSEAU ENTREPRENDRE HAINAUT

C/o HEPHAIS Parc Lavoisier – Rue Laplace –
59494 PETITE FORET
Bénigne DU PARC – Directeur
T. 03 27 47 36 72
hainaut@reseau-entreprendre.org

RÉSEAU ENTREPRENDRE ARTOIS

Parc des Industries Artois Flandres – 150, rue
d'Oslo – Hôtel d'entreprises – Porte 5A
62138 DOUVRIIN
Sylvie PAUCHET – Directrice
T. 03 21 40 01 55
artois@reseau-entreprendre.org

PRÉSENTATION

Re-sources est née à Lille, en février 2007 à l'initiative de Bruno Motte – expert de la création d'entreprises – et d'entrepreneurs de la région Nord, dirigeant d'expérience, s'engageant ensemble pour répondre aux besoins de financement et de soutien managérial des entreprises en phase de développement. Le fonds Re-sources est doté d'un capital de 7 millions d'Euros et de 41 actionnaires investisseurs, hommes et femmes à l'esprit d'entreprise qui engagent leurs propres moyens financiers. Le fonds intervient comme associé à un dirigeant et un projet d'entreprise auxquels il croit.



PUBLIC : : Création, amorçage, reprise, transmission développement

LES OUTILS

- L'engagement de Re-sources à vos côtés se traduit par :
 - Une prise de participation de 150 K€ à 600K€
 - Pour une durée de 5 à 8 ans
 - Dans une fourchette de 5% à 30% du capital
 - Un accompagnement managérial structuré : comité stratégique, aide à la décision, échange d'expérience, ouverture professionnelle.

Ensemble, nous mobilisons pour votre développement nos moyens financiers et nos compétences d'entrepreneurs.

- Les entreprises éligibles à un appui financier et managérial de Re-sources répondent de préférence aux critères suivants :
 - Avoir approuvé au moins 2 exercices
 - Être valorisées entre 400K€ et 12 000K€
 - Être situées dans la zone grand Nord incluant la région parisienne
 - Avoir un dirigeant libre de ses décisions.

POUR EN SAVOIR +

RE-SOURCES

Bruno MOTTE, Directeur Général

20 rue Gombert - 59000 Lille

T. 03 20 06 73 48

M. 06 82 34 31 94

F. 03 20 06 73 47

brunomotte@fonds-resources.com

PRÉSENTATION

Siparex est l'un des tout premiers groupes de capital investissement français indépendants. Implanté à Paris, Lyon, Lille, Nantes, Strasbourg, Besançon et Limoges, il est également présent à Madrid et Milan. Siparex est un partenaire de référence des ETI et PME de croissance, dont le métier est d'investir en fonds propres dans les entreprises pour en faire les « Champions de demain ». Siparex gère plus d'1Md€ répartis entre l'activité « Midmarket » (PME/ETI) et l'activité « Régional et Innovation » qui finance les sociétés technologiques, innovantes et régionales de proximité.



PUBLIC : transmission, développement

LES OUTILS

- Siparex accompagne au quotidien les entreprises dans leurs projets de développement ou de transmission, ainsi que dans leurs réflexions stratégiques, opérationnelles et financières. Elles peuvent compter sur le soutien d'équipes de gestion particulièrement expérimentées, la force d'un réseau national et international de partenaires, ainsi que la certitude d'avoir un même interlocuteur tout au long de la durée de l'investissement.
- De la start up ou de la petite PME jusqu'à l'ETI, Siparex apporte des solutions sur mesure, avec l'objectif de créer de la valeur en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie.



« SIPAREX s'est investi dans la reprise de Kali Communication aux côtés de Techniphoto. Notre société qui gère notamment le site d'impression en ligne « Rapid-Flyer » a connu une forte croissance, et fait maintenant face à une concurrence française et même internationale, puisqu'internet ne connaît pas de frontières. SIPAREX nous accompagne dans la mutation de notre stratégie commerciale et de notre modèle économique afin de positionner à terme Kali Communication comme un acteur européen reconnu sur son marché. Leur connaissance élargie du tissu économique, des acteurs du web et d'expériences comparables nous aide à avancer sereinement. »

POUR EN SAVOIR +

SIPAREX

Stéphanie MALYSSE
s.malysse@siparex.com
90 rue de Paris
59000 LILLE
T. 03 20 17 66 00
www.siparex.com



LE GLOSSAIRE DU FINANCEMENT

AVANCE REMBOURSABLE

L'avance remboursable est une technique de financement des entreprises, que ce soit pour développer une nouvelle activité ou encore pour reprendre une autre société ou encore favoriser l'innovation. La société bénéficie alors d'une somme d'argent qu'elle devra rembourser. Cette avance remboursable peut s'accompagner d'un avantage majeur qui est un taux à zéro. Toutefois, l'avance remboursable se doit souvent d'être seulement un complément à un autre financement, en fonds propres ou en dettes.

BUSINESS ANGELS

Personnes physiques accompagnant le fondateur en investissant leur argent personnel et en apportant leurs avis et conseils.

BUSINESS PLAN

Plan de développement stratégique de la société sur 3 à 5 ans avec commentaires détaillés dans les domaines commerciaux, concurrence, produits, techniques, moyens de production, investissements, hommes, informatique, financiers...

CAPITAL AMORÇAGE

Le capital d'amorçage correspond à des fonds apportés par des investisseurs afin de financer les dépenses préalables à la création d'une entreprise. Le capital d'amorçage va ainsi permettre de payer les frais de recherche et de développement, les études de faisabilité et les études de marchés ou encore les frais d'expertise financière ou juridique.

CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres, en général minoritaire, destiné à financer le développement d'une entreprise ou le rachat de positions d'actionnaires. L'entreprise partenaire est une société établie sur ses marchés, profitable et présentant des perspectives de croissance importantes.

Cette opération vise à accompagner le dirigeant dans sa stratégie de développement avec un objectif de création de valeur et de liquidité à moyen terme.

CAPITAL INVESTISSEMENT (PRIVATE EQUITY)

Prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées. Le Capital Investissement est un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il finance le démarrage (Capital Risque), le développement (Capital Développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/Capital Retournement) de cette entreprise.

CAPITAL RISQUE (VENTURE CAPITAL)

Investissement réalisé par des investisseurs en capital en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises jeunes ou en création, présentant un fort contenu technologique. Selon la maturité du projet à financer, le Capital Risque se subdivise comme suit :

- l'Amorçage finance le stade de la recherche avant la création de la société
- la Création finance la création de l'entreprise et le tout début de son activité
- la Post-Création intervient lorsque l'entreprise a déjà achevé le développement d'un produit et a besoin de capitaux pour en démarrer la fabrication et la commercialisation.

CAPITAL TRANSMISSION

Investissement en fonds propres destiné à financer l'acquisition d'une société non cotée (LBO).

CLOSING

Etape finale d'une opération avec la signature par l'ensemble des participants (dirigeants et investisseurs financiers) de la documentation juridique (pacte d'actionnaires notamment) et décaissement des fonds.

CROWDFUNDING

Le crowdfunding (crowd : la foule, funding : financement) est un mécanisme qui permet de récolter des fonds - généralement des petits montants - auprès d'un large public, en vue de financer un projet créatif (musique, édition, film, etc.) ou entrepreneurial. Il fonctionne le plus souvent via Internet. Les opérations de crowdfunding peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs. ». Définition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Mai 2013.

DETTE

La dette est souvent un moyen utilisé pour permettre le financement d'opérations ou d'investissements. La distinction s'établit alors entre les dettes d'exploitation, souvent à court terme, et les dettes financières, ces dernières portant généralement sur des emprunts bancaires et donnant lieu au versement d'intérêts. La souscription d'une dette vise dans la majorité des cas à améliorer la production d'une entreprise, et son remboursement est alors échelonné dans le temps.

DUE DILIGENCE - AUDIT

Ensemble des mesures de recherche et de contrôle des informations permettant à l'investisseur en capital de fonder son jugement sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de développement, l'organisation de l'entreprise.

EFFET DE LEVIER (LEVERAGE)

Effet multiplicateur de la rentabilité des capitaux propres résultant du recours au financement externe.

FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Véhicule regroupant des investisseurs en vue de faire des investissements en Capital Investissement et d'en partager les résultats.

FONDS DE FONDS

Le fonds de fonds est une structure de mutualisation de participations dans plusieurs fonds de Capital Investissement.

FONDS PROPRES

Les fonds propres comprennent les sommes versées par les associés, augmentées, au fil du temps, par les profits dégagés annuellement par l'entreprise, et qui ne sont pas distribués en dividendes. Les résultats non-distribués forment les réserves. (source BPI)

GARANTIE

Engagement donné en contrepartie d'un emprunt pour assurer le paiement (différé ou fractionné) de la dette.

HAUT DE BILAN

Par opposition à la dette, il constitue l'ensemble des fonds propres de l'entreprise. (Source CDC) LBO (Leverage Buy Out)

Acquisition d'une entreprise par des investisseurs en capital, associés aux dirigeants de l'entreprise achetée, dans le cadre d'un montage financier comportant une proportion plus ou moins importante d'emprunts et dont le remboursement est prévu par un prélèvement sur les cash-flows futurs.

LETTRE D'INTENTION (TERM SHEET)

Doument formalisant la proposition d'investissement qu'adresse l'investisseur en capital à la société dans laquelle il se propose d'investir, ou à la banque-conseil mandatée par celle-ci.

OBSA (Obligations à Bons de Souscription d'Actions)

Valeur mobilière donnant accès au capital, émise par la société et souscrit par un investisseur, se composant d'un titre de créance (obligation) et d'un bon de souscription d'action(s) de la société (BSA).

OCA (OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS)

Valeur mobilière donnant accès au capital, émise par la société et souscrite par l'investisseur en capital se composant d'un titre de créance (obligation) et de la faculté de convertir cette créance en actions de la société.

ORA (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS)

Valeur mobilière donnant accès au capital, émise par la société et souscrite par un investisseur en capital, se composant d'un titre de créance (obligation), lequel sera remboursé à terme en actions de la société, et non en numéraire.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Convention conclue entre les actionnaires de la société (fondateurs et investisseurs en capital) pour organiser leurs relations en tant qu'actionnaires.

PRÊT D'HONNEUR

Les prêts d'honneur sont des crédits à moyen terme dont la durée est généralement comprise entre 2 et 5 ans. Ils sont octroyés à des personnes créant ou reprenant une entreprise, mais pas à l'entreprise elle-même. Ils sont accordés sans garanties personnelles ou réelles, ce qui justifie leur appellation de « prêts d'honneur ». Sauf exception, les prêts d'honneur ne portent pas d'intérêt ou sont dits à taux 0.

PRÊT PARTICIPATIF

Les prêts participatifs sont des prêts de longue durée dont la rémunération peut être partiellement indexée à certains indicateurs (ou à plusieurs indicateurs) de performance du bénéficiaire.

Ils peuvent ainsi faire l'objet d'une participation aux bénéfices en contrepartie d'une limitation des garanties demandées. Les prêts participatifs présentent l'avantage d'être souvent considérés comme des quasi-fonds propres et non comme des dettes.

QUASI FONDS PROPRES

Les quasi fonds propres sont des ressources financières n'ayant pas la nature comptable de fonds propres, mais s'en approchant. Ils regroupent notamment les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs. Les quasi fonds propres peuvent pour certains être transformés en fonds propres.

SCR (SOCIÉTÉ DE CAPITAL RISQUE)

Bénéficiant d'un régime fiscal spécifique, la SCR est constituée sous forme d'une société par actions dont les actionnaires sont les investisseurs en capital. Son objet exclusif est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières non cotées pour au moins 50 % de son actif net.

TRI (TAUX DE RENTABILITÉ INTERNE)

Taux mesurant la rentabilité annualisée moyenne d'un investissement constitué de flux négatifs (décaissements) et de flux positifs (encaissements). Il est utilisé pour mesurer et suivre l'évolution de la performance des opérations de Capital Investissement.

VALORISATION POST-MONEY

Valorisation d'une entreprise après l'entrée au capital du ou des investisseurs.

VALORISATION PRE-MONEY

Valorisation d'une entreprise avant l'entrée des investisseurs au capital.

VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN ?

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS CONSEILLERS



Christine SANNIER : Service Financement Régional des Entreprises
Chef de service
☎ 03 28 82 75 36

Marie-Claire BILBAULT : Service Innovation et Compétitivité des Entreprises
Chef de service
☎ 03 28 82 75 21



Djibril DIAW CCI Artois :
Arras/Lens/Béthune
☎ 03 21 69 23 21
d.diaw@artois.cci.fr



Jean-François LOUCHEZ CCI Côte d'Opale :
Boulogne sur Mer/Dunkerque/Calais/Montreuil sur Mer
☎ 03 91 18 15 33
jean-francois.louchez@cotedopale.cci.fr



Guillaume FOURNIER CCI Grand Hainaut :
Valenciennes/Cambrai/Feignies/Maubeuge
☎ 03 27 51 31 38
g.fournier@grandhainaut.cci.fr



Fabien FLECHARD CCI Grand Lille :
Lille/Douai/Armentières/Hazebrouck/Saint-Pol/Saint-Omer
☎ 03 20 63 30 64
f.flechard@grand-lille.cci.fr



Clément MESSIAS CCI de région Nord de France
299 boulevard de Leeds - Lille
☎ 03 20 63 79 99
c.messias@norddefrance.cci.fr



**NORD-PAS DE CALAIS
LA TROISIEME
REVOLUTION
INDUSTRIELLE
EST EN MARCHÉ**

 **RÉGION
Nord-Pas de Calais**

www.nordpasdecalais.fr
Conseil régional Nord-Pas de Calais
151, avenue du Président Hoover
59800 LILLE -
T. 03 28 82 82 82

www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr

 **CCI
RÉGION
NORD DE
FRANCE**

www.norddefrance.cci.fr
CCI de région Nord de France
299 boulevard de Leeds - CS 90028
59031 LILLE CEDEX
T. 03 20 63 79 99

www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr